



**STRATEGIE D'EDUCATION
CONTINENTALE POUR
L'AFRIQUE**

**MANUEL DES
INDICATEURS**

AVANT-PROPOS

C'est avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que je vous présente le manuel consacré aux indicateurs de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025). La CESA se présente avec des objectifs stratégiques ambitieux. Aussi était-il impérieux de disposer d'un cadre détaillé de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie de l'éducation, afin de se rendre compte de l'orientation et des étapes vers le progrès.

L'éducation a depuis un long moment été considérée comme un secteur déterminant dont la «performance touche directement au développement de l'Afrique, de même qu'elle en détermine la qualité et l'ampleur.» L'Agenda 2063 invite à la révolution de l'éducation et des compétences soutenue par la science, la technologie et l'innovation. Pour répondre à cette sollicitation, la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025) s'est déployée dans le cadre d'une mission initiée pour réorienter l'éducation et les systèmes de formation afin de se conformer aux connaissances, aux compétences, aux aptitudes, à l'innovation et à la créativité qui devraient enrichir les valeurs africaines essentielles et promouvoir le développement durable au niveau national, régional et continental, autant de valeurs nécessaires pour l'Afrique que nous voulons. Il est par conséquent essentiel de mesurer la performance en matière d'éducation en tenant compte du fait que celle-ci est un service qui permet de parachever le développement social et économique souhaité, bien que l'éducation en elle-même soit un droit de l'homme.

Le présent manuel assorti d'une liste des indicateurs nécessaires au suivi de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 et le rapport annuel de la stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique font partie intégrante du Cadre plus vaste de suivi et d'évaluation de la CESA. Il a été mis au point pour habiller les responsables pédagogiques aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur des ministères chargé de l'Education en Afrique à exercer leurs fonctions plus efficacement. Le choix des indicateurs devant intégrer le Cadre de suivi-évaluation de la CESA 2016-2025 s'est opéré, sous les auspices du groupe consultatif sur la planification de l'éducation de la CESA, en faisant participer les responsables des États membres, les représentants des Communautés économiques régionales, les principales institutions intervenant dans le domaine de l'éducation en Afrique, notamment l'ADEA, l'UNESCO et des groupes d'intérêt spéciaux.

Les responsables de liaison des ministères africains en charge de l'éducation qui suivent à la trace les performances de leur pays respectifs dans la poursuite des objectifs de la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique pilotée par l'Union africaine ont besoin d'un cadre harmonisé de référence pour établir des critères de suivi de ces progrès. En outre, comme les États membres font aussi partie intégrante de la communauté mondiale, il est nécessaire de mettre au point les indicateurs de l'Union africaine pour les performances éducatives en tenant compte de l'Objectif de développement durable mondial numéro 4. De cette façon, l'Observatoire de l'UA pour l'éducation sur le continent, qui est le centre d'enregistrement des données provenant des États membres, sera le Référentiel auquel s'appuieraient d'autres entités du monde pour trouver la bonne information concernant l'éducation en Afrique. C'est la raison pour laquelle, tout en servant d'appui à l'ODD mondial 4, les indicateurs contenus dans le présent manuel été mis au point pour servir de ressource inestimable dans la poursuite des objectifs stratégiques ancrés dans la CESA.

Le présent Manuel établit un catalogue d'indicateurs qui vont servir de base d'évaluation de la mise en œuvre des douze (12) objectifs de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique. Il se détache nettement du travail réalisé par l'Union africaine dans le cadre du Plan d'action pour la seconde Décennie de l'éducation et des indicateurs du manuel de ce plan. L'on s'est aussi servi de certains travaux de l'Institut de la statistique de l'UNESCO.

Je voudrais dès lors inviter tous les États membres et autres parties prenantes à user et abuser du présent manuel pour faire évoluer positivement la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (2016-2025) et par voie de conséquence l'Agenda 2063 vers l'Afrique que nous voulons.

S.E. Prof. Sarah Anyang Agbor
Commissaire chargée des Ressources humaines,
Sciences et Technologie
Commission de l'Union Africaine

Remerciements

Le présent manuel est un travail réalisé par l'Observatoire de l'Union africaine pour l'éducation, avec l'appui et sous l'égide de la Division de l'Education de la Commission de l'Union africaine. Nous remercions pour leur appui l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (OASTI) et le Centre international de l'UA pour l'éducation des femmes et des filles en Afrique (CIEFFA). Nous remercions pour les mêmes raisons les communautés économiques régionales.

Ce travail n'aurait pas connu un tel succès sans le partenariat noué avec certaines institutions qui se sont assurées de la prise en compte de certains intérêts particuliers, et entre autres les questions liées au sexe, aux enfants, à la vulnérabilité et aux valeurs. Ainsi, notre gratitude va à l'endroit du forum Fawe pour la production du guide pour la parité hommes-femmes dans le cadre de la CESA. Nous adressons nos remerciements à toutes les institutions membres du Groupe consultatif de l'UA et du Groupe de questions thématiques de la CESA, tous chargés de la planification de l'éducation. Nous remercions l'Institut de la statistique de l'UNESCO pour avoir mis à notre disposition la documentation et l'expertise nécessaires. Notre gratitude va aussi et surtout à l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), qui assure de manière efficiente la coordination du Groupe de questions thématiques de la CESA sur la planification de l'éducation; ensuite et plus particulièrement au Groupe de travail de l'ADEA sur la gestion et l'appui politique en matière d'éducation, pour leur appui et le partenariat technique continu assuré dans chaque aspect de la production du présent manuel.

A qui s'adresse le Manuel sur les indicateurs ?

Le présent Manuel est destiné aux statisticiens, aux planificateurs et aux responsables pédagogiques qui évaluent la performance de leur ministère dans la réalisation des objectifs de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique. Il entend servir de ressource pour comprendre encore davantage la manière d'utiliser les indicateurs, de mesurer, de filer et de suivre à la trace l'offre éducative dans les ministères en charge de l'éducation.

Comment se présente le Manuel ?

Le Manuel est divisé en douze sections. Chaque section représente un des objectifs stratégiques de la CESA 2016-2025 de l'Union africaine. Les indicateurs ont été identifiés et validés par le Groupe technique spécialisé de l'Union africaine sur l'éducation, la science et la technologie en fonction de la manière dont ils reflètent les objectifs stratégiques visés par la CESA et les cibles de l'Objectif du Développement Durable numéro 4 ainsi que leur faisabilité en vue de la collecte.

Des efforts ont été faits pour s'assurer que ces indicateurs sont compatibles avec les objectifs globaux. La plupart de ces indicateurs sont reproduits dans d'autres cadres. Il s'agissait ainsi de réduire le fardeau de la présentation d'un rapport sur des cadres éducatifs divers et différents. Le Manuel comprend également une matrice dans la section annexe qui indique le cadre parent dont relève l'indicateur, par exemple la CESA 2016-2025 ou l'ODD4.

Plusieurs autres indicateurs qui ne relèvent pas directement des objectifs stratégiques de la CESA 2016-2025 y ont été intégrés. Ils reflètent cependant certains des thèmes essentiels de l'Agenda africain 2063 et les principes fondamentaux de la CESA 2016-2025 portant sur les valeurs africaines et les engagements financiers afin que la qualité de l'éducation soit une réalité pour toutes les populations africaines. Ces indicateurs peuvent être consultés à la page 29.

Certains des indicateurs proposés se trouvent toujours dans la phase pilote. Ils s'agit d'indicateurs qui ont été choisis pour aider à mesurer une cible particulière. Ils n'ont cependant pas été testés pour déterminer si, dans la pratique, ils fonctionnent ou s'ils ont eu des conséquences inattendues ou s'ils sont adaptés à l'usage prévu. Tous les indicateurs qui sont toujours dans la phase pilote sont ainsi estampillés. Un bon exemple c'est l'indicateur 1.2 contenu dans l'objectif stratégique un : Proportion d'enseignants qualifiés en sciences ou en technologie ou en mathématique classée par sexe. Cet indicateur aura besoin d'être testé pour déterminer sa validité et sa fiabilité.

Le Manuel des indicateurs accompagne le cadre logique de la CESA 2016-2025. Les utilisateurs du Manuel bénéficient d'une orientation sur laquelle des indicateurs doivent être désagrégés et obéissent par voie de conséquence à quel type de classification, par exemple, le milieu rural ou urbain. Lorsque le Manuel relève qu'un indicateur doit être désagrégé, ceux qui sont responsables du remplissage du cadre logique de la CESA 2016-2025 devraient prendre bonne note.

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA STRATÉGIE CONTINENTALE DE L'ÉDUCATION POUR L'AFRIQUE

Les Objectifs stratégiques sont :

- OS 1 : Revitaliser la profession enseignante en vue de garantir la qualité et la pertinence à tous les niveaux de l'éducation
- OS 2 : Construire, réhabiliter, préserver les infrastructures éducatives et développer des politiques qui garantissent en permanence un environnement éducatif sain et propice aux études dans tous les sous-secteurs et pour tous, de manière à diversifier l'accès à une éducation de qualité
- OS 3 : Exploiter la capacité des TIC d'améliorer l'accès, la qualité et la gestion de l'éducation et des systèmes de formation
- OS 4 : Garantir l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires ainsi qu'une meilleure réalisation des taux à tous les niveaux et groupes à travers des processus d'harmonisation à tous les niveaux pour l'intégration nationale et régionale
- OS 5 : Accélérer les processus en vue de la parité et de l'équité entre les sexes
- OS 6 : Initier des programmes complets et efficaces d'alphabétisation à travers le continent pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme
- OS 7 : Renforcer les programmes de sciences et de mathématiques dans la formation des jeunes et diffuser les connaissances scientifiques et la culture dans la société
- OS 8 : Élargir les possibilités de l'EFTP aux niveaux secondaire et postsecondaire et renforcer les liens entre le monde du travail et les systèmes d'éducation et de formation
- OS 9 : Revitaliser et développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour relever les défis continentaux et promouvoir la compétitivité mondiale
- OS 10 : Promouvoir l'éducation à la paix et la prévention et la résolution des conflits à tous les niveaux de l'éducation et pour tous les groupes d'âge
- OS 11 : Améliorer la gestion du système éducatif et renforcer les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données
- OS 12 : Mettre en place une coalition de parties prenantes pour faciliter et soutenir les activités résultant de la mise en œuvre de la CESA 2016-2025

ACRONYMES

ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
BCS	Bureau central de la statistique
BNS	Bureau national de statistique
CER	Communauté économique régionale
CESA	Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique
CITE	Classification internationale type de l'éducation
COMEDAF	Conférence des Ministres de l'Union africaine de l'Education
ECD	Développement de la petite enfance
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
GED	Recueil de données mondiales sur l'éducation
HEMIS	Système d'information relatif à la gestion de l'enseignement supérieur
IPS	Indice de parité entre les sexes
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
MoE	Ministère de l'Éducation
NFE	Éducation non formelle
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectif de développement durable
REE	Rapport élèves-enseignant
SIGE	Système d'information pour la gestion de l'éducation
TBS	Taux brut de scolarisation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNS	Taux net de scolarisation
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements

Remerciements	3
---------------------	---

A qui s'adresse le Manuel sur les indicateurs ?	4
---	---

Comment se présente le Manuel ?	4
---------------------------------------	---

ACRONYMES	6
-----------------	---

INDICATEURS DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	11
--	----

OS 1 : Revitaliser la profession enseignante en vue de garantir la qualité et la pertinence à tous les niveaux de l'éducation.....	11
--	----

1.1 Pourcentage d'enseignants qualifiés pour assumer des enseignements selon les normes nationales	11
--	----

1.2 Pourcentage d'enseignants qualifiés en science, en technologie ou en ingénierie ou en mathématiques, par sexe.....	12
--	----

1.3 Existence d'une politique opérationnelle de formation et de perfectionnement des enseignants	14
--	----

1.4 Pourcentage d'enseignants ayant subi une formation en cours d'emploi	14
--	----

OS 2 : Construire, réhabiliter, préserver les infrastructures éducatives et développer des politiques qui garantissent en permanence un environnement éducatif sain et propice aux études dans tous les sous-secteurs et pour tous, de manière à diversifier l'accès à une éducation de qualité	16
---	----

2.1 Proportion d'établissements scolaires offrant l'accès à (i) l'eau potable essentielle; (ii) des équipements sanitaires unisexes de base; et (iii) des dispositifs de base destinés au lavage des mains.....	16
---	----

2.2 Proportion d'établissements scolaires disposant (i) d'infrastructures adaptées; (ii) de matériels destinés aux élèves handicapés	17
--	----

2.3 Existence d'une politique nationale de sécurité dans les écoles	18
---	----

OS 3 : Exploiter la capacité des TIC d'améliorer l'accès, la qualité et la gestion de l'éducation et des systèmes de formation	19
--	----

3.1 Proportion d'établissements d'enseignement ayant accès à (i) l'électricité (ii) l'Internet à des fins pédagogiques et (iii) des ordinateurs à des fins pédagogiques .	19
---	----

OS 4 : Garantir l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires ainsi qu'une meilleure réalisation des taux à tous les niveaux et groupes à travers des processus d'harmonisation à tous les niveaux pour l'intégration nationale et régionale	20
---	----

4.1 Proportion d'admission brute à la dernière classe du primaire, du premier cycle du secondaire et du second cycle du secondaire	21
--	----

4.2 Existence d'un cadre national de qualifications.....	22
--	----

4.3 Adhésion au Réseau d'évaluation des apprentissages en Afrique	23
---	----

4.4 Répartition en pourcentage des diplômés du supérieur par domaine d'étude	23
---	----

4.5 Nombre d'enfants et de jeunes a) en troisième année d'études; (b) à la fin de l'enseignement primaire; et c) à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, en train d'acquérir au moins des connaissances minimales en (i) lecture (ii) en mathématiques et (iii) en sciences, par sexe	25
---	----

4.6 Nombre de personnes appartenant à un groupe d'âge donné et acquérant au moins un niveau fixe d'aptitudes en alphabétisation fonctionnelle (a) et en calcul (b), par sexe.....	26
---	----

OS 5 : Accélérer les processus en vue de la parité et de l'équité entre les sexes	28
5.1 Indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarisation	28
5.2 Pourcentage des femmes enseignantes	29
5.3 Pourcentage d'enseignantes Chefs d'établissements scolaires	30
5.4 Taux d'abandon des filles en raison de la perte de niveau	32
Pourcentage des filles inscrites dans les STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques).....	33
OS 6 : Initier des programmes complets et efficaces d'alphabétisation à travers le continent pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme	34
6.1 Taux d'alphabétisation des jeunes	34
6.2 Taux d'alphabétisation des adultes	36
6.3 Participants aux programmes d'alphabétisation représentant le pourcentage du nombre de personnes analphabètes.....	37
OS 7 : Renforcer les programmes de sciences et de mathématiques dans la formation des jeunes et diffuser les connaissances scientifiques et la culture dans la société	39
7.1. Pourcentage d'enseignants qualifiés pour enseigner en sciences ou en mathématiques selon des normes nationales	39
OS 8 : Élargir les possibilités de l'ETFP aux niveaux secondaire et postsecondaire et renforcer les liens entre le monde du travail et les systèmes d'éducation et de formation	40
8.1 Pourcentage des effectifs totaux dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle du secondaire et du postsecondaire	40
8.2 Pourcentage des diplômés de l'ETFP	42
8.3 Taux de participation des diplômés de l'ETFP à la population active	43
8.4 Pourcentage d'élèves qui satisfont aux exigences nationales pour les programmes d'études secondaires ou postsecondaires et qui s'inscrivent à l'ETFP	44
8.5 État des politiques et structures de gouvernance en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP)	45
8.6 Proportion de diplômés de l'ETFP ayant participé à des programmes d'apprentissage	45
OS 9 : Revitaliser et développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour relever les défis continentaux et promouvoir la compétitivité mondiale.....	46
9.1 Nombre de diplômes de doctorat obtenus par domaine	46
9.2 Dépenses de recherche et de développement en pourcentage du PIB.....	47
9.3 Effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur et post-secondaire pour 100 000 habitants	48
9.4 Proportion de mobilité entrante.....	49
9.5 Proportion de mobilité sortante.....	50
9.6 La qualité des diplômés et leur employabilité dans l'économie mondiale ..	51
9.7 Environnement propice à la recherche et à l'innovation grâce à la mise en place d'infrastructures et de ressources adéquates.....	52
9.8 Proportion d'apprenants inscrits dans les programmes: a. d'enseignement à distance, b. d'apprentissage ouvert, c. d'apprentissage en lignes.....	53

OS 10 : Promouvoir l'éducation à la paix et la prévention et la résolution des conflits à tous les niveaux de l'éducation et pour tous les groupes d'âge.....	55
10.1 Existence de stratégies nationales pour assurer la poursuite de l'éducation pendant les crises humanitaires, les situations d'urgence telles que les conflits armés et soutenir la réhabilitation des établissements d'enseignement;.....	55
10.2 Existence de politiques nationales d'éducation pour l'appui psychosocial, la réduction des risques de catastrophe et d'autres systèmes / mécanismes visant à protéger l'éducation contre les attaques et à soutenir la réhabilitation des infrastructures scolaires.....	56
10.3. Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits de l'homme, iii) l'éducation à la paix, les aptitudes à la vie quotidienne, l'initiation aux médias et à l'information, dans : b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants	57
OS 11 : Améliorer la gestion du système éducatif et renforcer les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données	58
11.1 Les fonds alloués à SIGE (a) sont utilisés spécifiquement pour les activités du SIGE et (b) la capacité d'absorption est optimale	58
11.2 Votre gouvernement produit un rapport annuel sur le recensement scolaire : Données de l'année précédente disponibles :	58
11.3 Taux de réponse au recensement scolaire	59
11.4 Votre gouvernement procède à des évaluations du SIGE : conduites l'an dernier :	61
11.5 Le plan sectoriel pour l'éducation comprend un chapitre sur le SIGE	61
11.6 Délai d'attente pour la production de données du SIGE (Opportunité des données)	62
OS 12 : Mettre en place une coalition de parties prenantes pour faciliter et soutenir les activités résultant de la mise en œuvre de la CESA 2016-2025 (Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique)	63
12.1 Existence de la politique du comité de gestion scolaire.....	63
12.2 Existence d'un groupe sectoriel de l'éducation nationale.....	64
12.3 Votre gouvernement fournit-il un soutien financier ou politique au groupe de mise en œuvre de la CESA (Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique) sur la planification de l'éducation?.....	65
12.4 Preuves de communication et de plaidoyer pour les objectifs de la CESA au niveau des pays.....	66
INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES.....	66
Aspiration 7 de l'Agenda 2063 : une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun et de valeurs et d'éthique partagées	66
A.2 Pourcentage d'élèves enseignés utilisant une langue africaine comme moyen d'instruction	68
A.3 Pourcentage d'apprenants ayant une langue africaine comme discipline	69
A.4 Activités culturelles nationales dans les institutions d'enseignement	70
F.1 Dépenses publiques pour l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses totales du gouvernement	71
F.2 Dépenses publiques courantes en matière d'éducation exprimées en pourcentage du total des dépenses consacrées à l'éducation par niveau	72

F.3 Dépenses publiques totales pour l'éducation exprimées en pourcentage du PIB74

ANNEXES	76
ANNEXE UN.....	76
DESCRIPTION DES NIVEAUX DE CITE, CRITÈRES ET SOUS-CATÉGORIES DE CLASSIFICATION	76
ANNEXE DEUX.....	79
Définitions des termes	79
ANNEXE TROIS.....	81
RÉFÉRENCES	82

INDICATEURS DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OS 1 : Revitaliser la profession enseignante en vue de garantir la qualité et la pertinence à tous les niveaux de l'éducation

2.1. Pourcentage d'enseignants qualifiés pour assumer des enseignements selon les normes nationales¹

Définition : Le pourcentage d'enseignants qualifiés pour assurer des enseignements est obtenu en exprimant le nombre d'enseignants certifiés ayant reçu au minimum la formation professionnelle initiale d'enseignant requise pour dispenser des enseignements à un niveau d'enseignement pertinent, exprimé en pourcentage du nombre total des enseignants de ce niveau.

Objectif : Fournir une indication du nombre relatif d'enseignants qui sont suffisamment et officiellement qualifiés pour enseigner à n'importe quel niveau d'enseignement.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total d'enseignants ayant une formation pédagogique professionnelle par le nombre total d'enseignants. Multiplier le résultat par 100 pour l'exprimer en pourcentage.

Formule :.

$$PTT = \frac{\text{Number of certified teachers}}{\text{Total number of teachers}} \times 100$$

$$PEQ = \frac{\text{Nombre d'enseignants diplômés}}{\text{Nombre total d'enseignants}} \times 100$$

Où

PEQ = Pourcentage d'enseignants qualifiés pour dispenser des enseignements selon les normes nationales

Données requises

Source de données

Nombre d'enseignants diplômés par niveau	SIGE - Ministère chargé de l'Education Commission du service des enseignants
Nombre total d'enseignants par niveau	SIGE - Ministère chargé de l'Education Commission du service des enseignants

¹ Cet indicateur peut être subdivisé entre : a) ceux qui sont formés comme enseignants et sont en fonction et b) ceux qui sont formés mais ne sont pas en service, le nombre total d'enseignants qualifiés conformément aux normes nationales étant utilisé comme dénominateur. Deux formules seront nécessaires.

Type de désagrégation pour l'indicateur

Cet indicateur doit être désagrégé par sexe, milieu urbain/rural et niveau d'instruction.

Interprétation : L'augmentation du pourcentage d'enseignants formés permet de donner une éducation de meilleure qualité dans l'hypothèse où des enseignants formés sont en mesure de transmettre des connaissances plus efficacement.

Norme de qualité : La notion d'enseignant formé doit être clairement définie notamment dans les cas où les pédagogues ont suivi des cours abrégés et une formation en cours d'emploi qui peut ou peut ne pas ajouter quelque chose à leurs qualifications.

Limites : Des questions sur la définition classique d'un enseignant et sur celle d'un enseignant ayant suivi une formation pédagogique et étant officiellement reconnu.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Les informations sur les normes nationales de qualification doivent être obtenues auprès du service concerné du ministère.

2.2. Pourcentage d'enseignants qualifiés en science, en technologie ou en ingénierie ou en mathématiques, par sexe²

Définition : Le pourcentage d'enseignants qualifiés pour enseigner les sciences, la technologie, l'ingénierie ou les mathématiques par sexe est obtenu en exprimant le nombre d'enseignants de sexe masculin ou féminin diplômés ayant reçu au minimum la formation professionnelle initiale requise pour l'enseignement des sciences, de la technologie ou des mathématiques à un niveau d'enseignement pertinent, exprimé en pourcentage du nombre total d'enseignants de ce niveau.

Objectif : Fournir une indication du nombre relatif d'enseignants de sexe masculin ou féminin qui sont suffisamment et officiellement qualifiés pour enseigner les sciences, la technologie, l'ingénierie ou les mathématiques à n'importe quel niveau d'enseignement pertinent.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total d'enseignants de sexe masculin ou féminin ayant une formation professionnelle en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques par le nombre total d'enseignants. Multiplier le résultat par 100 pour l'exprimer en pourcentage.

² Se reporter à l'Annexe 3 ayant trait à la classification des Domaines et rubriques de la R&D.

Formule :

$$PTSTEM = \frac{\text{Number of certified teachers in S or T or E or M}}{\text{Total number of teachers}} \times 100$$

$$PEQSTIM = \frac{\text{Nombre d'enseignants diplômés en S ou T ou I or M}}{\text{Nombre total d'enseignants}} \times 100$$

Où

PEQSTIM = Pourcentage d'enseignants qualifiés en science, en technologie; en ingénierie ou en mathématiques, par sexe.

Données requises**Source de données**

Nombre d'enseignants diplômés dans la matière par sexe	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Nombre total d'enseignants par niveau	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur

Cet indicateur doit être désagrégé par sexe et par milieu (urbain/rural). L'accent est mis sur les niveaux dans l'enseignement secondaire.

Interprétation : Un pourcentage plus élevé d'enseignants formés en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques suscite un enseignement de meilleure qualité dans ces matières, car on suppose que les enseignants formés peuvent transmettre les connaissances de manière plus efficace. Le fait d'avoir plus d'enseignants femmes dans ces matières peut accroître le nombre de filles qui abordent ces matières et produisent de meilleurs résultats pour les personnes de sexe féminin.

Norme de qualité : La notion d'enseignant formé doit être clairement définie notamment dans les cas où les pédagogues ont suivi des cours abrégés et une formation en cours d'emploi qui peut ou peut ne pas ajouter quelque chose à leurs qualifications.

Limites : Des questions sur la définition classique d'un enseignant et sur celle d'un enseignant ayant suivi une formation pédagogique et étant officiellement reconnu. Les questions relatives à la définition des paramètres des matières que sont les sciences, la technologie, l'ingénierie ou les mathématiques.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Les informations sur les normes nationales de qualification et aux limites des programmes doivent être obtenues auprès du service concerné du ministère.

2.3. Existence d'une politique opérationnelle de formation et de perfectionnement des enseignants

Définition : La disponibilité de politiques de formation et de perfectionnement des enseignants dans un pays donné. Cela pourrait constituer une partie de la politique de gestion des RH ou bien une politique à part.

Objectif : Fournir une indication de l'engagement du gouvernement ou du département ministériel à promouvoir et à maintenir la profession d'enseignant.

Méthode de calcul : Oui / Non avec preuves à l'appui

Données requises

Source de données

Existence d'une politique de formation et de perfectionnement des enseignants	SIGE - Ministère chargé de l'Education Commission du service public
---	--

Limites : L'existence d'une telle politique ne signifie pas que la formation et le bien-être des enseignants sont assurés.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

2.4. Pourcentage d'enseignants ayant subi une formation en cours d'emploi

Définition : Le pourcentage d'enseignants actuellement en cours d'emploi ou en train de suivre des études de formation professionnelle (formation continue) par sexe est obtenu en exprimant le nombre d'enseignants de sexe masculin ou féminin à un niveau d'éducation pertinent ayant reçu une formation continue à la dernière année, exprimé en pourcentage du nombre total d'enseignants de ce niveau-là.

Objectif : Fournir une indication du nombre relatif d'enseignants de sexe masculin ou féminin qui sont en cours de formation professionnelle continue au niveau d'enseignement pertinent et bénéficié de la capacité du système à offrir la formation professionnelle continue.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total d'enseignants hommes et femmes en cours de formation continue par le nombre total d'enseignants. Multiplier le résultat par 100 pour l'exprimer en pourcentage.

Formule :

$$PTSET = \frac{\text{Total number of teachers male or female in service training in year } t}{\text{Total number of teachers in year } t} \times 100$$

$$PEFCE = \frac{\text{Nombre d'enseignants hommes ou femmes en cours formation en année } n}{\text{Nombre total d'enseignants en année } n} \times 100$$

Où

PEFCE = Pourcentage d'enseignants ayant subi une formation en cours d'emploi

Données requises**Source de données**

Nombre d'enseignants en fonction	SIGE - Ministère de l'Éducation
Nombre total d'enseignants par niveau	SIGE - Ministère de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par niveau, sexe et milieu (urbain/rural).

Interprétation : L'augmentation du pourcentage d'enseignants formés en cours d'emploi laisse entendre que la formation d'enseignant est actualisée pour correspondre au contenu et à la répartition du programme et que ces enseignants sont en mesure de transmettre les connaissances plus efficacement.

Norme de qualité : La notion d'enseignant formé doit être clairement définie notamment dans les cas où les pédagogues ont suivi des cours abrégés et une formation en cours d'emploi qui peut ou peut ne pas ajouter quelque chose à leurs qualifications.

Limites : Des questions sur la définition classique d'un enseignant et sur celle d'un enseignant ayant suivi une formation pédagogique et reconnu officiellement. Les enseignants peuvent recevoir des formations en cours d'emploi de diverses parties prenantes qui pourraient être ignorées du SIGE ou dont il ne saurait cerner les motivations.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Les informations sur les normes nationales de qualification et aux limites des programmes doivent être obtenues auprès du service concerné du ministère.

OS 2 : Construire, réhabiliter, préserver les infrastructures éducatives et développer des politiques qui garantissent en permanence un environnement éducatif sain et propice aux études dans tous les sous-secteurs et pour tous, de manière à diversifier l'accès à une éducation de qualité

3.1. Proportion d'établissements scolaires offrant l'accès à (i) l'eau potable essentielle; (ii) des équipements sanitaires unisexes de base; et (iii) des dispositifs de base destinés au lavage des mains

Définition : Pourcentage d'établissements scolaires offrant l'accès à l'eau potable essentielle, des équipements sanitaires unisexes de base et des dispositifs de base destinés au lavage des mains. Ce facteur permet de mesurer à quel point l'environnement éducatif est propice en se servant de la disponibilité des centres WASH séparés par la distinction homme femme et par l'apprenant et les enseignants par procuration.

Objectif : Cet indicateur donne une idée des améliorations de la sécurité et de la qualité de l'éducation. Il nécessite l'accès à suffisamment d'eau potable, à l'assainissement de base et à de meilleurs services d'hygiène dans les structures éducatives.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'écoles disposant de ces structures par le nombre total d'écoles de cette année-là et multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$PSF = \frac{\text{Number of schools with basic drinking water or single sex basic sanitation or basic handwashing facilities}}{\text{Total number of schools in year t}} \times 100$$

$$PSQE = \frac{\text{Nombre d'écoles disposant d'eau potable ou de structures d'assainissement de base ou et nettoyage des mains}}{\text{Nombre total d'écoles dans l'année n}} \times 100$$

Où

PSQE = Proportion de structures éducatives offrant l'accès à de telles installations.

Données requises

Source de données

Nombre d'écoles offrant l'accès à de telles installations.	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Nombre total d'établissements scolaires	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur

Cet indicateur doit être désagrégé par niveau, sexe et milieu (urbain/rural).

Interprétation : Un plus grand pourcentage d'établissements scolaires disposant des installations souhaitées fait penser à un environnement plus sûr et plus propice pour

les élèves. C'est notamment le cas des filles dans les cas où les installations sanitaires unisexes sont disponibles.

Norme de qualité : Cette mesure est un indicateur composite. Afin d'en tirer le meilleur parti, il importe de mesurer chaque facette séparément, c'est-à-dire, l'eau potable essentielle/les équipements sanitaires unisexes de base/les dispositifs de base destinées au lavage des mains. Le comptage doit en principe être guidé par les normes minimales en vigueur dans le pays qui impose le nombre d'installations idéal par école et par enfant. Là où n'existe pas de norme pays, l'on peut se référer aux normes de l'OMS.

Limites : Dans la mesure où il s'agit d'un indicateur composite, il sera difficile d'expliquer si les installations disponibles sont également suffisantes pour la population des enfants.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

3.2. Proportion d'établissements scolaires disposant (i) d'infrastructures adaptées; (ii) de matériels destinés aux élèves handicapés

Définition : Pourcentage d'établissements scolaires disposant d'infrastructures adaptées, de matériels destinés aux élèves handicapés. Ce facteur permet de mesurer à quel point l'environnement éducatif est propice pour les élèves handicapés.

Objectif : Cet indicateur donne une idée du caractère inclusif du système éducatif pour des élèves handicapés. Il nécessite l'accès à des installations telles que de large rampes aux entrées, des toilettes et des équipements sanitaires. Les matériels peuvent être composés d'appareils auditifs et d'oreillettes, de prothèses auditives et d'interprètes en langage des signes.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'écoles disposant de structures pertinentes par le nombre total d'écoles de cette année-là et multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$PS_{IM} = \frac{\text{Number of schools with adapted infrastructure or materials for students with disabilities}}{\text{Total number of schools in year t}} \times 100$$

$$PE_{IM} = \frac{\text{Nombre d'écoles disposant de matériel ou d'infrastructures adaptés pour les élèves handicapés}}{\text{Nombre total d'écoles dans l'année n}} \times 100$$

Où

PE_{IM} = Proportion d'établissements scolaires disposant d'infrastructures ou de matériels ou d'élèves handicapés

Données requises**Source de données**

Nombre d'écoles disposant d'équipements et d'infrastructures utiles.	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Nombre total d'établissements scolaires	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur

Cet indicateur doit être désagrégé par types d'infrastructures ou d'équipements, de niveau et de milieu (urbain/rural).

Interprétation : Un pourcentage plus élevé fait penser qu'il existe un véritable engagement à rendre les structures éducatives plus inclusives et plus accessibles aux apprenants handicapés.

Norme de qualité : Cette mesure est un indicateur composite. Afin d'en tirer le meilleur parti, il importe de mesurer chaque facette séparément, c'est-à-dire, les infrastructures / équipements adaptés pour les élèves handicapés. Le comptage doit en principe être guidé par les normes minimales en vigueur dans le pays qui impose le nombre d'installations idéal par école et par enfant.

Limites : Dans la mesure où il s'agit-là d'un indicateur composite, il sera difficile d'expliquer si les installations disponibles sont également suffisantes pour la population des enfants.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

3.3. Existence d'une politique nationale de sécurité dans les écoles

Définition : Ensemble d'idées ou de plans servant de base pour la prise de décisions ayant trait à la manière de faire des écoles un environnement sûr, sain et propice pour les apprenants.

Objectif : Cet indicateur permet de savoir si un engagement à améliorer les environnements éducatifs a été pris au niveau le plus élevé du Gouvernement et si cet engagement est appuyé par des lignes directrices pour sa mise en œuvre.

Méthode de calcul : Question à laquelle on doit répondre par oui ou par non

Données requises**Source de données**

Politique nationale de sécurité dans les écoles	Unité responsable des politiques – Ministère chargé de l'Education/la Formation/l'Industrie
---	---

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par niveau.

Norme de qualité : En règle générale, plus la politique est récente et complète, mieux cela vaut.

Limites : Cet indicateur ne nous renseigne ni sur la manière dont est utilisée ni sur l'éventualité que soit utilisée la politique nationale de sécurité dans les écoles.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

OS 3 : Exploiter la capacité des TIC d'améliorer l'accès, la qualité et la gestion de l'éducation et des systèmes de formation

4.1. Proportion d'établissements d'enseignement ayant accès à (i) l'électricité (ii) l'Internet à des fins pédagogiques et (iii) des ordinateurs à des fins pédagogiques

Définition : Pourcentage des établissements d'enseignement ayant accès à l'électricité ou à l'Internet notamment à des fins pédagogiques (pour l'enseignement plutôt que l'administration) ou à des ordinateurs à des fins pédagogiques (pour l'enseignement plutôt que l'administration).

Objectif : Cet indicateur sert à mesurer l'utilisation des TIC dans l'éducation et le degré d'exposition des apprenants aux technologies qui deviennent de plus en plus persuasives. C'est également une mesure de l'étendue du programme et de l'accès dont bénéficient les apprenants à des outils et matériels éducatifs numériques.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'écoles disposant de structures pertinentes par le nombre total d'écoles au cours d'une année donnée et multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$PEI = \frac{\text{Number of schools with electricity or internet for pedagogical purposes or computers for pedagogical purposes}}{\text{Total number of schools in year t}} \times 100$$

$$PEI = \frac{\text{Nombre d'écoles avec électricité, internet ou ordinateurs pour objectifs pédagogiques}}{\text{Nombre total d'écoles dans l'année n}} \times 100$$

Où

PEI = Proportion d'établissements d'enseignement ayant accès à l'électricité ou à l'Internet à des fins pédagogiques, ou d'ordinateurs à des fins pédagogiques.

Données requises**Source de données**

Nombre d'écoles disposant de telles installations.	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Nombre total d'établissements scolaires	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur

Cet indicateur doit être désagrégé par types d'infrastructures ou d'équipements, de niveau et de milieu (urbain/rural).

Interprétation : Un pourcentage plus élevé fait penser qu'il existe un véritable engagement à rendre les structures éducatives plus inclusives et plus accessibles aux apprenants handicapés.

Norme de qualité : Cette mesure est un indicateur composite. Afin d'en tirer le meilleur parti, il importe de mesurer chaque facette séparément, c'est-à-dire, les infrastructures / équipements adaptés pour les élèves handicapés. Le comptage doit en principe être guidé par la norme minimale en vigueur dans le pays qui impose le nombre idéal et d'installations par école et par enfant.

Limites : Dans la mesure où il s'agit-là d'un indicateur composite, il sera difficile d'expliquer si les installations disponibles sont également suffisantes pour la population des enfants.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

OS 4 : Garantir l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires ainsi qu'une meilleure réalisation des taux à tous les niveaux et groupes à travers des processus d'harmonisation à tous les niveaux pour l'intégration nationale et régionale

5.1. Proportion d'admission brute à la dernière classe du primaire, du premier cycle du secondaire et du second cycle du secondaire

Définition : Le nombre total des nouveaux élèves respectivement de la dernière classe de l'enseignement primaire, du premier cycle du secondaire ou du second cycle du secondaire quel que soit l'âge mais à l'exclusion des redoublants, exprimé en pourcentage de la population totale en âge théorique d'admission à la dernière classe du primaire.

Objectif : Le taux d'admission brut respectivement à la dernière classe de l'enseignement primaire, du premier cycle du secondaire et du second cycle du secondaire, est considéré comme étant une mesure de l'achèvement des études primaires, ou du premier cycle du secondaire du système éducatif d'un pays.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des nouveaux élèves de la dernière classe de l'enseignement primaire quel que soit l'âge, par la population en âge théorique d'admission de la dernière classe du primaire, et multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$GIRLG^t = \frac{\text{Total number of new entrants in the last grade of primary education (enrolments minus repeaters), in school-year } t}{\text{Population of the theoretical entrance-age a to last grade of primary, in school-year } t} \times 100$$

$$PABDC^t = \frac{\text{Nombre total nouveaux élèves de la dernière classe de l'enseignement primaire (inscrits moins redoublants), pour l'année scolaire } n}{\text{Population en âge théorique d'admission de la dernière classe du primaire, pour l'année scolaire } n} \times 100$$

Où

PABDC^t = Proportion d'admission brute à la dernière classe

Données requises

Source de données

Nouveaux élèves de cette classe à l'exclusion des redoublants	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Données démographiques	BNS/OSC

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par niveau, sexe, milieu (urbain/rural) et échelon administratif.

Interprétation : Un taux d'admission élevé indique un niveau élevé de couverture, que les élèves fassent partie de la population de ceux qui reçoivent officiellement des diplômes ou pas. Il faut faire attention lorsqu'on compare des résultats transversaux puisque le temps à passer dans les niveaux d'enseignement varie d'un pays à un autre.

Norme de qualité : Les données démographiques utilisées pour déduire cet indicateur doivent renvoyer strictement à l'âge officiel/type d'obtention du diplôme.

Limites : La proportion d'admission brute pourrait être surestimée du fait de l'inclusion d'élèves n'ayant pas atteint ou ayant dépassé l'âge à cause de l'admission précoce ou tardive de nouveaux élèves. Mais, ce problème va, dans la plupart des cas, cesser d'exister avec le temps.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

5.2. Existence d'un cadre national de qualifications

Définition : Structure qui autorise que l'enseignement technique et professionnel et les certifications des formations et académiques soient élargis, harmonisés conformément aux exigences de l'industrie, unifiés et restructurés de manière significative.

Objectif : Cet indicateur donne une idée de l'aptitude d'un pays à pouvoir dresser le catalogue des compétences qui sont produites et celle que ces compétences puissent facilement être comparées à travers différentes institutions et différents pays. Un Cadre national de qualifications qui correspond à un Cadre des qualifications régionales présente des opportunités d'intégration régionale.

Méthode de calcul : Se référer à la Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (ETFP) en vue de renforcer l'indicateur 12 de l'outil de suivi de l'ETFP contenu dans l'annexe 1 consacré à l'emploi des jeunes.

Données requises

Source de données

Cadre national de qualifications	Unité responsable des politiques – Ministère chargé de l'Education/la Formation/l'Industrie
----------------------------------	---

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé pour couvrir le premier cycle de l'enseignement secondaire, le second cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement postsecondaire.

Norme de qualité : Voir les normes de qualité pour les indicateurs sous-jacents

Limites : Cet indicateur ne nous renseigne ni sur la manière dont est utilisé ni sur l'éventualité que soit utilisé le Cadre national des qualifications.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Cet indicateur est établi pour l'enseignement secondaire du premier cycle et suivant dans la mesure où il s'agit-là du point auquel les élèves commencent à sortir de l'éducation formelle pour se mettre à la recherche d'un emploi.

5.3. Adhésion au Réseau d'évaluation des apprentissages en Afrique

Définition : Le Réseau d'évaluation des apprentissages en Afrique (NALA) appuie le travail effectué au niveau des pays et qui a trait à l'évaluation de l'apprentissage et l'utilisation des données d'évaluations pour améliorer l'apprentissage.

Objectif : Cet indicateur permet de savoir si un pays fait partie d'un système qui encourage l'utilisation d'un ensemble de critères et de mesures en vue de recommander les meilleures pratiques et l'échantillonnage des capacités des pays à être capables de produire des résultats d'évaluation de l'apprentissage dans l'éducation et des informations pertinents, précis, opportuns et complets. De telles informations peuvent aider un pays à savoir s'il atteint ou non ses objectifs de résultats d'apprentissage.

Méthode de calcul : Question à laquelle on doit répondre par oui ou par non

Données requises

Source de données

Adhésion au Réseau d'évaluation des apprentissages en Afrique	Unité d'élaboration des programmes - Ministère chargé de l'Éducation
---	---

Limites : L'indicateur suppose qu'une valeur "oui" signifie que le pays membre participe à toutes les activités de renforcement des capacités entreprises par le NALA et que cela est par la suite répercuté par effet de cascade aux enseignants et aux apprenants pour de meilleurs résultats, ce qui pourrait ne pas nécessairement être le cas.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

5.4. Répartition en pourcentage des diplômés du supérieur par domaine d'étude³

Définition : La proportion des diplômés de l'enseignement supérieur et postsecondaire dans le domaine d'étude exprimée en pourcentage du total des diplômés de ce niveau.

³ Se rapporter à l'annexe ayant trait aux domaines d'étude et leurs sous-ensembles.

Objectif : Pour déterminer le degré auquel un pays est en mesure de former suffisamment de ressources humaines qualifiées pour affronter la concurrence dans l'économie mondiale.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'étudiants menant des études dans chaque domaine d'étude de l'enseignement supérieur et postsecondaire par le nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur et postsecondaire.

Formule :

$$PDG = \frac{\text{number of graduates in higher and tertiary education in field of study}}{\text{Total number of graduates in higher and tertiary education}} \times 100$$

$$PDG^t = \frac{\text{Nombre de diplômés d'un domaine d'étude de l'enseignement supérieur et postsecondaire}}{\text{Nombre total de diplômés de l'enseignement supérieur et postsecondaire}} \times 100$$

Où

PDG^t = Répartition en pourcentage des diplômés d'une année donnée

Données requises

Source de données

Nombre de diplômés d'un domaine d'étude de l'enseignement supérieur et postsecondaire	SIGE
Nombre total de diplômés dans l'enseignement supérieur et postsecondaire	SIGE

Type de désagrégation pour l'indicateur : Par sexe, domaine d'étude, type d'établissement.

Interprétation : Les pays aux nombres élevés de diplômés dans des domaines particuliers (par ex. les sciences, l'ingénierie, et la technologie) sont associés au fait d'avoir un potentiel de forte croissance sur les marchés internationaux. Il fournit également des informations pour les systèmes d'information des marchés.

Norme de qualité : Cet indicateur nécessite l'inclusion des diplômés de tous les établissements du supérieur et du postsecondaire y compris ceux des établissements de l'enseignement professionnel technique et des établissements de formation.

Limites : L'indicateur ne nous renseigne ni sur la qualité des diplômés ni sur leur potentiel commercial dans l'économie mondiale.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement

☐ Enquête par sondage

5.5. Nombre d'enfants et de jeunes a) en troisième année d'études; (b) à la fin de l'enseignement primaire; et c) à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, en train d'acquérir au moins des connaissances minimales en (i) lecture (ii) en mathématiques et (iii) en sciences, par sexe⁴

Définition : Le calcul du nombre d'enfants ou de jeunes enfants ayant acquis des connaissances minimales dans certaines matières. Les connaissances minimales sont la référence des connaissances de base acquises dans un domaine.

Objectif : L'indicateur est une évaluation directe des résultats obtenus dans les études entreprises dans les domaines évalués à des étapes pertinentes.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'enfants et / ou de jeunes qui se trouvent à des étapes pertinentes de leurs études en train d'atteindre ou de dépasser un niveau de qualification prédéfini dans une matière donnée par le nombre d'enfants et / ou de jeunes à cette étape de l'enseignement.

Formule :

$$PI^t = \frac{\text{Number of students in a learning assessment at stage of education in a subject in year } t \text{ achieving the fixed level of proficiency}}{\text{Number of students at stage of education in year } t} \times 100$$

$$PI^t = \frac{\text{Nombre d'étudiants en phase d'évaluation de l'apprentissage d'une matière au cours de l'année } n \text{ ayant atteint un niveau de qualification prédéfini}}{\text{Nombre d'étudiants en phase d'apprentissage au cours de l'année } n} \times 100$$

PI^t = Qualifications au-dessus du niveau minimum de l'année t

Données requises

Source de données

Données sur le degré de la qualification	Évaluations nationales et transnationales
Données portant sur l'inscription	SIGE

Type de désagrégation pour l'indicateur : Par âge ou groupe d'âge des élèves, par sexe, milieu, statut socioéconomique, statut de migrant et origine ethnique.

Interprétation : Cet indicateur évalue la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans des matières spécifiques et peut être utilisé pour des études comparatives à caractère transnational.

(a) Au-dessous du minimum est le nombre ou le pourcentage d'étudiants qui n'acquièrent pas un niveau de connaissances minimales telles qu'établies par les pays selon les connaissances minimales définies au niveau mondial.

⁴ Les paramètres des indicateurs en train d'être actuellement mis au point pour plus tard. Se référer à <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/sdg4-metadata-global-thematic-indicators.pdf>

(b) Au niveau ou au-dessus du minimum est le nombre ou le pourcentage d'élèves qui ont acquis au moins le niveau de connaissances minimales telles que définies dans l'évaluation. En raison de l'hétérogénéité des degrés de qualification fixés par les évaluations nationales et transnationales, ces degrés de qualification seront adaptés aux niveaux de performance minimaux définis au niveau mondial. Une fois les degrés de qualification cartographiés, la communauté mondiale de l'enseignement sera en mesure d'identifier, pour chaque pays, le nombre ou le pourcentage d'enfants ayant acquis au moins des niveaux de connaissances minimales.

Norme de qualité : Les résultats sont comparables pour les pays ayant participé aux mêmes évaluations transnationales d'apprentissage.

Limites : Les résultats ne sont pas comparables entre les différentes évaluations transnationales d'apprentissage. Les évaluations sont d'ordinaire effectuées au sein des systèmes scolaires et elles sont généralement appelées des évaluations d'apprentissage en milieu scolaire. Les indicateurs actuels ne couvrent que ceux qui sont à l'école. Le nombre de personnes cibles scolarisées varie d'un pays à l'autre en raison des différences entre les enfants non scolarisés et les jeunes dans chaque pays. L'évaluation des connaissances des enfants et des jeunes non scolarisés nécessiterait des enquêtes auprès des ménages. Étant donné que les évaluations ne sont habituellement pas effectuées dans ou sur la langue maternelle, certains résultats médiocres peuvent finir par ne pas traduire l'état réel des connaissances acquises.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☒ Enquête par sondage⁵

5.6. Nombre de personnes appartenant à un groupe d'âge donné et acquérant au moins un niveau fixe d'aptitudes en alphabétisation fonctionnelle (a) et en calcul (b), par sexe

Définition : Une estimation du nombre de jeunes (âgés de 15 à 35 ans) ayant acquis un niveau de connaissances minimales en «littératie» et en «numératie». Le niveau fixe de connaissances est la référence des connaissances de base dans un domaine («littératie» ou «numératie») apprécié par des évaluations d'apprentissage.

Objectif : L'indicateur est une évaluation directe des niveaux de connaissances des jeunes dans les deux domaines: la «littératie» (alphabétisation) et la «numératie» (analphabétisme).

Méthode de calcul : Diviser le nombre de jeunes qui acquièrent ou dépassent un niveau de connaissances prédéfinies dans une matière donnée par le nombre d'enfants et / ou de jeunes qui se trouvent à ce stade de leur apprentissage.

⁵ Les données concernant les enfants ou les jeunes qui abandonnent leurs études devront être collectées grâce à des enquêtes par sondage

Formule :

$$PFL = \frac{\text{Percentage of students in a learning assessment at stage of education in a subject in year } t \text{ achieving the fixed level of proficiency}}{\text{Percentage of students at stage of education in year } t} \times 100$$

$$PFL = \frac{\text{Pourcentage d'étudiants en phase d'évaluation de l'apprentissage d'une matière au cours de l'année } n \text{ ayant atteint un niveau de qualification prédéfini}}{\text{Pourcentage d'étudiants en phase d'apprentissage au cours de l'année } n} \times 100$$

Où

PFL^t = Qualifications à un niveau fixe de l'année n

Données requises**Source de données**

Données sur le degré de qualifications	Évaluations nationales et transnationales
Données portant sur l'inscription	SIGE

Type de désagrégation pour l'indicateur : Par âge ou groupe d'âge des élèves, par sexe, milieu, statut socioéconomique et type d'aptitudes.

Interprétation : Il n'y a qu'un seul seuil qui divise les jeunes en fonction des degrés censés être au minimum inférieurs, égaux ou supérieurs en termes de connaissances acquises.

(a) Au-dessous du degré minimum est le nombre ou le pourcentage de jeunes qui n'ont pas atteint le degré de connaissances minimales établi par les pays selon les connaissances minimales définies au niveau mondial.

(b) Au niveau ou au-dessus du degré minimum est le nombre ou le pourcentage de jeunes qui ont acquis au moins le degré de connaissances minimales. En raison de l'hétérogénéité des degrés de qualification fixés par les évaluations nationales et transnationales, ces degrés de qualification seront adaptés aux niveaux de connaissances minimales définies au niveau mondial. Une fois les degrés de qualification cartographiés, la communauté mondiale de l'enseignement sera en mesure d'identifier, pour chaque pays, le nombre ou le pourcentage des jeunes ayant acquis au moins des degrés de connaissances minimales.

Norme de qualité : Les résultats sont comparables pour les pays ayant participé aux mêmes évaluations transnationales d'apprentissage.

Limites : L'évaluation des aptitudes des jeunes nécessite une forme d'évaluation directe.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☐ Recensement

☒ Enquête par sondage⁶

OS 5 : Accélérer les processus en vue de la parité et de l'équité entre les sexes

5.1. Indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarisation

Définition : Le taux brut de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons, exprimé en valeur de 1 quand il y a parité entre les sexes.

Objectif : L'IPR évalue les progrès en vue de la parité entre les sexes dans la participation à l'enseignement et / ou dans les opportunités d'apprentissage disponibles pour les femmes par rapport à celles disponibles pour les hommes. Cela reflète également le niveau d'autonomisation des femmes dans la société.

Méthode de calcul : Diviser la valeur femelle d'un indicateur donné par sa valeur mâle.

Formule :

$$GPI_i^f = \frac{\text{Female value of given indicator}}{\text{Male value of given indicator}}$$

$$IPS = \frac{\text{Pourcentage d'étudiant/Valeur femelle de l'indicateur donné}}{\text{Valeur mâle de l'indicateur donné}}$$

Où

IPS_i^f = Indice de parité entre les sexes d'un indicateur donné i, en année n

Données requises

Source de données

Valeurs mâles et femelles d'un indicateur donné.	SIGE - Ministère de l'Éducation
--	---------------------------------

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par zone urbaine et rurale, subdivision géographique et niveau d'instruction. L'accent est mis sur l'enseignement secondaire et postsecondaire bien au-delà de 2015.

Interprétation : Une valeur de 1 indique un degré élevé de parité ou d'équilibre entre les sexes. Une valeur de moins de 1 indique le nombre insuffisant des filles à l'école. Une valeur supérieure à 1 indique le nombre insuffisant des garçons à l'école.

Norme de qualité : Cet indicateur utilise les taux bruts de scolarisation et devrait se référer aux normes de qualité pour les indicateurs sous-jacents, à savoir le GER.

⁶ Les données concernant les enfants ou les jeunes qui abandonnent leurs études devront être collectées grâce à des enquêtes par sondage

Limites : L'indicateur de parité entre les sexes est un indicateur macro qui regroupe les élèves selon le sexe et ne tient pas compte de la répartition selon l'école, l'âge ou la classe.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Cet indicateur est basé sur d'autres indicateurs. Lorsque l'indicateur des sources de données n'est pas disponible, il ne peut pas être calculé.

5.2. Pourcentage des femmes enseignantes⁷

Définition : Le nombre d'enseignantes à un niveau donné d'enseignement exprimé en pourcentage du nombre total d'enseignants (hommes et femmes) au même niveau au cours d'une année scolaire donnée. Les enseignants sont définis comme des personnes dont l'activité professionnelle implique la transmission des connaissances, des attitudes et des aptitudes qui sont stipulées dans un programme officiel d'études à des étudiants inscrits dans un établissement officiel d'enseignement.

Objectif : Ce pourcentage indique la composition du corps enseignant par sexe et aide à évaluer les besoins en termes d'opportunités et / ou d'incitations dans le but d'encourager les femmes à participer à l'enseignement à un niveau donné d'instruction.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'enseignantes à un niveau donné d'enseignement (par exemple le primaire) par le nombre total d'enseignants de ce niveau dans une année donnée et multiplier cela par 100.

Formule :

$$PFT = \frac{\text{Number of female teachers}}{\text{Total number of teachers}} \times 100$$

$$PFT = \frac{\text{Nombre d'enseignantes}}{\text{Nombre total d'enseignants tous sexes confondus}} \times 100$$

Où

PFT = Pourcentage d'enseignantes au niveau d'enseignement d'une année scolaire donnée

⁷ Le terme 'Enseignant' se réfère à tous les éducateurs à tous les niveaux, y compris les chargés de cours.

Données requises
données

Source de

Nombre d'enseignantes	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Nombre total d'enseignants	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par milieu géographique (régional, urbain / rural), public et privé et niveau d'instruction.

Interprétation : Le pourcentage de près de 50% des enseignantes actuelles indique la parité entre les sexes dans la composition du corps enseignant. Une valeur supérieure à 50% révèle plus d'opportunités et / ou de préférences pour les femmes de participer à des activités d'enseignement à un niveau, une classe ou un programme d'instruction spécifique. Le recours équitable aux enseignantes est associé à moins de harcèlement sexuel des étudiantes par les enseignants et les étudiants. Des pourcentages plus élevés d'enseignantes peuvent également être interprétés comme la féminisation de la profession, et certains éléments donnent à penser que cela a contribué aux faibles résultats des garçons ainsi qu'à la baisse des salaires des enseignants.

Norme de qualité : Lorsque cet indicateur est calculé en fonction du niveau d'instruction, il faut veiller à éviter de compter deux fois le même enseignant car il y a des enseignants qui interviennent à plus d'un niveau d'enseignement.

Limites : Cet indicateur évalue le niveau de représentation des genres dans la profession enseignante plutôt que l'efficacité et la qualité de l'enseignement. Le lien de ce résultat à un plus grand nombre de filles/femmes inscrites et scolarisées n'est pas encore établi statistiquement.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Methodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

5.3. Pourcentage d'enseignantes Chefs d'établissements scolaires⁸

Définition : Le nombre de femmes chefs d'établissements scolaires à un niveau d'enseignement donné exprimé en pourcentage du nombre total d'enseignants chefs (hommes et femmes) au même niveau au cours d'une année scolaire donnée. Les directeurs d'école sont les plus hauts responsables présents tous les jours dans un établissement scolaire et leur activité professionnelle implique la gestion globale de telles structures.

Objectif : Indiquer la composition du corps enseignant par sexe au niveau le plus élevé.

⁸ Le terme 'Enseignant' ici se réfère aux éducateurs à tous les niveaux.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de femmes chefs d'établissements scolaires pour un niveau d'enseignement donné (par exemple le cycle primaire) par le nombre total de chefs d'établissements scolaires à ce niveau au cours d'une année donnée et multiplier cela par 100.

Formule :

$$PFHT = \frac{\text{Number of female head teachers}}{\text{Total number of head teachers}} \times 100$$

$$PFCE = \frac{\text{Nombre de femmes chefs d'établissements scolaires}}{\text{Nombre total de chefs d'établissements scolaires}} \times 100$$

Où

PFCE = Pourcentage de femmes chefs d'établissements scolaires à un niveau d'enseignement pour une année scolaire donnée

Données requises

Source de données

Nombre de femmes chefs d'établissements	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Nombre total de chefs d'établissements	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par milieu géographique (régional, urbain / rural), public et privé et niveau d'instruction. L'accent est mis sur l'enseignement primaire et secondaire.

Interprétation : Le pourcentage de près de 50% des enseignantes actuelles indique la parité entre les sexes dans la composition du corps enseignant au niveau supérieur. Une valeur supérieure à 50 % révèle plus d'opportunités et / ou de préférences pour les femmes de participer à des activités d'enseignement à ce niveau spécifique. Les femmes chefs et superviseurs d'établissements scolaires sont importantes pour veiller à ce qu'une perspective sexospécifique soit pleinement intégrée dans les établissements scolaires.

Norme de qualité : Avoir dans un pays un nombre élevé de directeurs d'école intérimaires ou temporaires peut fausser le chiffre global.

Limites : Cet indicateur évalue le niveau de représentation des genres dans la profession enseignante plutôt que l'efficacité et la qualité des systèmes d'enseignement scolaire. Il s'agit d'un indicateur de processus et il ne garantit pas des résultats positifs.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Methodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement

☐ Enquête par sondage

5.4. Taux d'abandon des filles en raison de la perte de niveau

Définition : Le nombre de filles qui abandonnent leurs études à un niveau d'instruction donné exprimé en pourcentage du nombre total des filles qui se trouvent au même niveau au cours d'une année scolaire donnée. Le fait que les filles terminent bien leurs études est un bon indicateur en termes de qualité et de maintien de l'effectif.

Objectif : Indiquer la composition par sexe du taux d'abandon à un niveau d'instruction donné.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'étudiantes qui abandonnent leurs études pour un niveau d'instruction donné (par exemple le primaire, le secondaire, le postsecondaire) pendant une année donnée par le nombre total des filles inscrites à ce niveau pendant une année donnée et multiplier cela par 100.

Formule :

$$PGDO = \frac{\text{Number of girls who drop out in a given level in year } t}{\text{Total number of girls enrolled in a given level in year } t} \times 100$$

$$PFQA = \frac{\text{Nombre de filles qui abandonnent les études à un niveau donné pendant l'année } n}{\text{Nombre total de filles inscrites à un niveau donné pendant l'année } n} \times 100$$

Où

PFQA = Pourcentage de filles qui abandonnent leurs études

Données requises

Source de données

Nombre de filles qui abandonnent leurs études avec raison	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Nombre total de filles inscrites	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé à cause de l'abandon, du niveau d'instruction et du milieu géographique (régional, urbain / rural), public et privé. L'accent est mis sur les enseignements primaire, secondaire et postsecondaire.

Interprétation : Les principales raisons de l'abandon doivent être analysées. Plus de 50 % pour une raison spécifique révèle l'importance de cette raison dans le taux d'abandon des filles à ce niveau d'instruction. Cette information peut être utilisée par les décideurs pour trouver des réponses ciblées afin de maintenir les filles à l'école.

Norme de qualité : Il est important d'avoir des dossiers d'inscription fiables aux niveaux les plus bas vérifiés par rapport aux données relatives à l'enquête sur l'abandon. Par exemple, certaines filles peuvent changer d'école plutôt que d'abandonner leurs études et il est important que cela soit vérifié.

Limites : Cet indicateur évalue le taux d'abandon en se basant sur des raisons plutôt que sur le taux global. Il s'agit d'un indicateur de processus et il ne garantit pas des résultats positifs.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Pourcentage des filles inscrites dans les STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques)

Définition : Le nombre de filles inscrites dans les STIM à un niveau d'instruction donné exprimé en pourcentage du nombre total de filles inscrites dans des STIM au même niveau pendant une année donnée.

Objectif : Indiquer la composition par sexe des étudiants inscrits dans les STIM à un niveau d'instruction donné. Attirer les filles vers les STIM est un bon indicateur pour combler l'écart entre elles et les garçons au sein des STIM.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'étudiantes inscrites dans les STIM pour un niveau d'enseignement donné (par exemple primaire, secondaire, postsecondaire) par le nombre total d'élèves inscrits dans ce niveau au cours d'une année donnée et multiplier cela par 100.

Formule :

$$PGES = \frac{\text{Number of girls who enrolled in STEM}}{\text{Total number of enrolled in STEM}} \times 100$$

$$PFIS = \frac{\text{Nombre de filles inscrites dans les STIM}}{\text{Nombre total de filles inscrites STIM}} \times 100$$

Où

PFIS = Pourcentage des filles inscrites dans les STIM

**Données requises
données**

Source de

Nombre de filles inscrites dans les STIM	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Nombre total d'inscrits dans les STIM	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par niveau d'instruction et par milieu géographique (régional, urbain / rural), public et privé. L'accent est mis sur les enseignements primaire, secondaire et postsecondaire.

Interprétation : Le pourcentage montre l'écart entre les filles et les garçons.

Norme de qualité : Il est important de comprendre quels sujets entrent dans la catégorie des STIM. On peut se reporter à l'annexe sur les domaines d'études et leurs sous-ensembles.

Limites : Bien que ce soit une bonne mesure, l'inscription ne nous dit pas combien de femmes finissent par obtenir un diplôme dans les STIM. Pour cette raison, l'indicateur doit être associé à des indicateurs évaluant les diplômés afin de donner une image plus holistique.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

OS 6 : Initier des programmes complets et efficaces d'alphabétisation à travers le continent pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme

7.1. Taux d'alphabétisation des jeunes

Définition : Le nombre de personnes âgées de 15 à 35 ans qui savent à la fois lire et écrire en comprenant les simples éléments de leur vie quotidienne, divisé par le nombre de personnes de ce groupe d'âge. D'une manière générale, l'«alphabétisation» englobe aussi la «numératie», c'est-à-dire la capacité de faire de simples calculs arithmétiques.

Objectif : Refléter les résultats récents du processus de l'éducation de base. C'est un aperçu de l'efficacité du système éducatif.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de personnes âgées de 15 à 35 ans qui sont alphabétisées par le nombre total de personnes du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$LIT_{15-24}^t = \frac{\text{Literate Population aged 15 – 24 years old}}{\text{Population aged 15 – 24 years old}} \times 100$$

$$POL_{15-24}^t = \frac{\text{Personnes alphabétisées âgées de 15 à 25 ans}}{\text{Personnes âgées de 15 à 25 ans}} \times 100$$

Où

POI_{15-24}^t = Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 35 ans au cours de l'année t

Données requises

Source de données

Nombre de personnes alphabétisées (ou illettrées) âgées de 15 à 35 ans.	OSC/BNS
Personnes âgées de 15 à 35 ans	OSC/ONS

Type de désagrégation pour l'indicateur : (par exemple sexe, milieu géographique, niveau d'instruction, race / groupe ethnique, public / privé /, urbain / rural)

Interprétation : Un taux d'alphabétisation élevé chez les personnes âgées de 15 à 35 ans suggère un niveau élevé de participation et de maintien dans l'enseignement primaire, et son efficacité à transmettre des aptitudes fondamentales en lecture et en écriture. Parce que les personnes appartenant à ce groupe d'âge entrent dans la vie adulte, le suivi de leur niveau d'alphabétisation est important en ce qui concerne les politiques nationales en matière de ressources humaines, ainsi que l'évolution et les prévisions des progrès relatifs à l'alphabétisation des adultes.

Norme de qualité : Le taux ne peut pas dépasser 100 %. Il est utile de centrer les mesures relatives à l'alphabétisation sur la définition internationale standard donnée ci-dessus et d'administrer des tests d'aptitude à lire et à écrire en se servant d'échantillons pour vérifier et améliorer la qualité des statistiques.

Limites : Il a été observé que certains pays appliquent des définitions et des critères d'alphabétisation différents des normes internationales définies ci-dessus, ou assimilent les analphabètes à des personnes non scolarisées, ou modifient les définitions entre les recensements. Les pratiques d'identification des alphabètes et des analphabètes au cours du recensement peuvent également varier, de même que les erreurs d'auto-déclaration en matière d'alphabétisation peuvent affecter la fiabilité des statistiques.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Cet indicateur doit être obtenu auprès du/de la CSO / NSO

7.2. Taux d'alphabétisation des adultes

Définition : Le pourcentage du nombre de personnes âgées de 15 ans et plus qui savent à la fois lire et écrire en comprenant des déclarations courtes et simples faites sur leur vie de tous les jours. D'une manière générale, le terme «littératie» comprend également le terme «numératie», c'est-à-dire la capacité de faire de simples calculs arithmétiques.

Objectif : Le taux d'alphabétisation des adultes montre que l'enseignement primaire et les programmes d'alphabétisation ont réussi à transmettre les aptitudes de base aux personnes inscrites en leur permettant de les appliquer dans la vie de tous les jours et de continuer à apprendre et à communiquer par écrit. L'alphabétisation représente des possibilités de croissance intellectuelle et de contribution au développement économique et socioculturel de la société.

Méthode de calcul : Diviser le nombre de personnes alphabètes par le nombre de personnes du groupe d'âge correspondant et multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$LIT_{15+}^t = \frac{\text{Adult literate population (15+)}}{\text{Adult population (15+)}} \times 100$$

$$PAL_{15+}^t = \frac{\text{Personnes adultes alphabétisées (15+)}}{\text{Personnes adultes (15+)}} \times 100$$

Où

PAL_{15+}^t = taux d'alphabétisation des adultes (15+) de l'année t

Données requises

Source de données

Nombre de personnes alphabétisées de 15 ans et plus	OSC/BNS
Nombre total de personnes âgées de 15 ans et plus	OSC/ONS

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par sexe, milieu géographique (urbain/rural).

Interprétation : Un taux d'alphabétisation élevé (ou un faible taux d'analphabétisme) indique une large couverture du système de l'enseignement primaire et / ou des programmes d'alphabétisation dans ce sens qu'un grand nombre de personnes a acquis la capacité de s'exprimer par écrit dans la vie de tous les jours et de continuer à apprendre. Il est de pratique courante de présenter et d'analyser les taux d'alphabétisation ainsi que le nombre absolu d'adultes analphabètes, car l'amélioration des taux d'alphabétisation peut parfois s'accompagner d'une augmentation du nombre de personnes analphabètes des suites d'un changement de la structure démographique.

Norme de qualité : Il sera utile d'adapter les mesures relatives à l'alphabétisation à la définition internationale standard évoquée ci-dessus et d'administrer des tests d'alphabétisation par sondage afin de vérifier et d'améliorer la qualité des statistiques relatives à l'alphabétisation.

Limites : Il a été observé qu'en ce qui concerne l'alphabétisation, certains pays appliquent des définitions et des critères différents des normes internationales énoncées ci-dessus, ou assimilent des personnes sans instruction à des analphabètes, ou modifient les définitions entre les recensements. Les pratiques portant sur l'identification des alphabètes et des analphabètes pendant les recensements peuvent également varier, de même que les erreurs d'auto-déclaration en matière d'alphabétisation peuvent en affecter la lisibilité des statistiques.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Cet indicateur doit être obtenu auprès du/de la CSO

7.3. Participants aux programmes d'alphabétisation représentant le pourcentage du nombre de personnes analphabètes

Définition : Nombre de jeunes (âgés de 15 à 35 ans) et d'adultes (âgés de 15 ans et plus) participant à des programmes d'alphabétisation exprimé en termes de pourcentage du nombre de personnes analphabètes du même âge.

Objectif : Montrer le niveau de participation des jeunes et des adultes analphabètes aux programmes d'alphabétisation

Méthode de calcul : L'indicateur est calculé comme le nombre de personnes analphabètes du groupe d'âge concerné participant aux programmes d'alphabétisation exprimé en termes de pourcentage du nombre de personnes analphabètes du même âge.

Formule :

$$PRLP = \frac{\text{number of illiterate persons in the relevant age group participating in literacy programmes}}{\text{illiterate population of the same age}} \times 100$$

$$PPPA = \frac{\text{Nbre de pers. analphabètes du groupe d'âge pertinent participant aux programmes d'alphabétisation}}{\text{Personnes alphabétisées de la même tranche d'âge}} \times 100$$

Où

PPPA^t = Taux de participation de la population par groupe d'âge aux programmes d'alphabétisation par année

Données requises

Source de données

= Nombre de participants du groupe d'âge concerné par les programmes d'alphabétisation	OSC/BNS
Nombre estimé de personnes analphabètes des mêmes groupes d'âge.	OSC/BNS

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par âge, sexe, lieu et revenu (en fonction de la source de données).

Interprétation : Un taux élevé d'alphabétisation dénote un plus grand nombre de personnes analphabètes couvertes par les programmes conçus pour atteindre leur groupe spécifique. La valeur maximale théorique est de 100%. Les tendances à la hausse peuvent être considérées comme reflétant une meilleure couverture de leur population cible par les programmes d'alphabétisation.

Norme de qualité : Les valeurs des indicateurs doivent être analysées avec prudence et avec d'autres indicateurs reflétant la situation d'alphabétisation de la population en raison de ses limites. Il sera utile d'adapter les mesures relatives à l'alphabétisation à la définition internationale standard évoquée ci-dessus et d'administrer des tests d'alphabétisation par sondage afin de vérifier et d'améliorer la qualité des statistiques relatives à l'alphabétisation.

Limites : Le taux de couverture des personnes analphabètes évaluées par cet indicateur pourrait être sous-estimé en raison de l'exclusion des personnes analphabètes qui ont décidé de suivre des programmes d'enseignement primaire au lieu des programmes d'alphabétisation spécifiquement conçus. Lorsque le numérateur et le dénominateur proviennent d'enquêtes auprès des ménages, il convient d'accorder une attention particulière aux erreurs types des estimations, principalement dans les pays où le niveau d'alphabétisation est très élevé et où la taille et la conception des échantillons pourraient ne pas être appropriées. Lorsque le numérateur et le dénominateur proviennent de différentes sources de données (par exemple, des données administratives et des enquêtes auprès des ménages ou des estimations de population), il existe des possibilités d'incohérences. Voir également les limites en ce qui concerne les indicateurs 6.1 et 6.2.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☒ Enquête par sondage

Remarques générales : Cet indicateur doit être obtenu auprès du/de la CSO

OS 7 : Renforcer les programmes de sciences et de mathématiques dans la formation des jeunes et diffuser les connaissances scientifiques et la culture dans la société

8.1. Pourcentage d'enseignants qualifiés pour enseigner en sciences ou en mathématiques selon des normes nationales⁹

Définition : Le pourcentage d'enseignants qualifiés pour enseigner les sciences ou les mathématiques selon les normes nationales est obtenu en exprimant le nombre d'enseignants certifiés ayant reçu la formation professionnelle minimale initiale obligatoire pour l'enseignement des sciences ou des mathématiques à un niveau d'enseignement pertinent, exprimé en pourcentage du nombre total d'enseignants à ce niveau.

Objectif : Fournir une indication du nombre relatif d'enseignants qui sont suffisamment et officiellement qualifiés pour enseigner les sciences ou les mathématiques à n'importe quel niveau d'enseignement.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total d'enseignants ayant une formation professionnelle en sciences ou en mathématiques par le nombre total d'enseignants en général. Multiplier le résultat par 100 pour l'exprimer en pourcentage.

Formule :

$$PTQSM^{\text{f}} = \frac{\text{Number of certified teachers in Science or Mathematics}}{\text{Total number of teachers}} \times 100$$

$$PEQSM = \frac{\text{Nbre d'enseignants diplômés en Sciences ou en Mathématiques}}{\text{Nombre total d'enseignants}} \times 100$$

Où

PEQSM^f = Pourcentage d'enseignants qualifiés pour enseigner en sciences ou en mathématiques au cours d'une année donnée

Données requises

Source de données

Nombre d'enseignants diplômés par niveau	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation (dossiers des profils d'enseignants)
Nombre total d'enseignants par niveau	SIGE - Ministère de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par sexe et par niveau d'instruction. L'accent est mis ici sur l'enseignement secondaire et postsecondaire. Au niveau postsecondaire, cette étiquette peut permettre de lire des articles écrits par un chargé de cours.

Interprétation : Un pourcentage plus élevé d'enseignants formés en sciences et en mathématiques peut susciter un enseignement de meilleure qualité dans ces matières, car on suppose que les enseignants formés peuvent transmettre les connaissances de

⁹ Se référer à la définition et aux catégories de ces deux domaines en annexe.

manière plus efficace. Un plus grand nombre d'enseignants de cet acabit mobiliserait probablement un plus grand nombre d'étudiants capables de s'intéresser à ces domaines cruciaux et d'y suivre des enseignements.

Norme de qualité : Il est nécessaire d'avoir des notions claires sur les enseignants formés en sciences et en mathématiques, en particulier dans les cas où les intéressés auront suivi des cours de courte durée et une formation en cours d'emploi qui peut ou non correspondre à leurs qualifications.

Limites : Des questions sur la définition classique d'un enseignant et sur celle d'un enseignant ayant suivi une formation pédagogique et reconnu officiellement. De même, l'indicateur limite la possibilité pour les pays de faire des comparaisons entre eux, car les normes nationales diffèrent.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Les informations sur les normes nationales de qualification doivent être obtenues auprès du département concerné du ministère.

OS 8 : Élargir les possibilités de l'EFTP aux niveaux secondaire et postsecondaire et renforcer les liens entre le monde du travail et les systèmes d'éducation et de formation

9.1. Pourcentage des effectifs totaux dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle du secondaire et du postsecondaire

Définition : Cet indicateur correspond aux inscriptions faites dans les programmes d'enseignement et de formation technique et professionnelle comme le pourcentage du nombre total d'inscriptions faites au secondaire et au postsecondaire (voir l'Annexe 1 pour les niveaux de la CITE et une définition de l'EFTP).

Objectif : Cet indicateur illustre le nombre d'étudiants qui étudient dans le secteur de l'EFTP par rapport au nombre total d'étudiants inscrits.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle par le nombre total d'étudiants inscrits dans le secondaire et le postsecondaire.

Formule :

$$PETVET = \frac{\text{Enrolment in TVET ISCED 2,3,4,5,6,7}}{\text{Total enrolment in ISCED 2,3,4,5,6,7}} \times 100$$

$$PEEFTP = \frac{\text{Inscriptions dans l'EFPT des niveaux 2, 3, 4, 5, 6, 7 de la CITE}}{\text{Total des effectifs dans les niveaux 2, 3, 4, 5, 6, 7 de la CITE}} \times 100$$

Où

PEEFTP = Pourcentage des étudiants inscrits dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle

CITE = Classification internationale type de l'éducation

Données requises**Source des données**

Total des inscrits au niveau 2, 3, 4, 5, 6, 7 de la CITE	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Total des effectifs au niveau 2, 3, 4, 5, 6, 7 de la CITE	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Désagrégé par sexe

Interprétation : Un pourcentage élevé indique l'intégration et la priorisation des programmes de l'EFPT en tant qu'alternative aux programmes académiques généralement présents dans le système éducatif. Il est important de suivre la participation des filles et des jeunes femmes dans ce domaine en tant qu'indicateur d'accès aux opportunités stratégiques d'emploi.

Norme de qualité : les pays doivent faire correspondre leur conception nationale de l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) à la définition fournie par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) pour assurer la comparabilité entre pays

Limites : L'indicateur ne fournit pas un aperçu du système d'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) non formel qui, dans certains pays, peut dépasser de manière significative celui du secteur formel.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

9.2. Pourcentage des diplômés de l'ETFP

Définition : Il s'agit du nombre de diplômés de l'enseignement technique et la formation professionnelle du secondaire et du supérieur exprimé en pourcentage du nombre total de diplômés du secondaire et du supérieur.

Objectif : évaluer le nombre de diplômés de l'enseignement technique et professionnel formés par rapport à d'autres diplômés du même niveau d'étude.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total de diplômés de l'ETFP par le nombre total de diplômés. Multiplier le résultat par 100 pour l'exprimer en pourcentage.

Formule :

$$PG_t = \frac{\text{Number of graduates in TVET in year } t}{\text{Total number of graduates in year } t} \times 100$$

$$PD_n = \frac{\text{Nombre de diplômés ETFP année } n}{\text{Nombre de diplômés année } n} \times 100$$

Où

PD_n = Pourcentage de diplômés pour une année t

Données requises

Source de données

Nombre de diplômés de l'ETFP issus du secondaire et du postsecondaire	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation
Nombre total de diplômés du secondaire et du postsecondaire	SIGE - Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par sexe et par domaine (i) secteur primaire, constitué de l'agriculture, (ii) secteur secondaire, formé par l'industrie et (iii) secteur postsecondaire, incorporant toutes les autres activités ne correspond pas aux deux premiers secteurs.

Interprétation : Le suivi des résultats des diplômés de l'ETFP par rapport à l'ensemble des diplômés des niveaux secondaire et supérieur donne un aperçu de l'offre de travailleurs et d'artisans potentiellement qualifiés - reconnus depuis longtemps comme faisant partie d'un secteur stratégique permettant de stimuler l'emploi et la croissance économique. Il est particulièrement pertinent de commenter les réalisations des femmes diplômées à cet égard, d'autant qu'elles constituent un baromètre de la réussite de l'ETFP en tant que facteur critique sur le marché du travail.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☐

Recensement

☒

Enquête par sondage

9.3. Taux de participation des diplômés de l'ETFP à la population active

Définition : Estimation de la proportion de diplômés de l'ETFP (âgés de 15 à 35 ans) engagés activement dans le marché du travail, employés ou à la recherche d'un emploi.

Objectif : le taux de participation des diplômés de l'ETFP à la population active constitue un élément essentiel dans l'étude des facteurs qui déterminent la taille et la composition des ressources humaines d'un pays et dans les projections de l'offre future de main-d'œuvre. Il fournit une indication sur la taille de l'offre de main-d'œuvre disponible pouvant s'engager dans la production de biens ou de services, par rapport à la population en âge de travailler, et à l'ensemble de la population des diplômés de l'ETFP. La ventilation par sexe et par groupe d'âges donne un profil de la répartition de la population économiquement active dans un pays.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total de diplômés de l'ETFP (âgés de 15 à 35 ans) employés et sans emploi par le nombre total de diplômés de l'ETFP dans le pays. Multiplier le résultat par 100 pour l'exprimer en pourcentage. Multiplier le résultat par 100 pour l'exprimer en pourcentage.

Formule :

$$TGLFP = \frac{\text{Number of unemployed TVET graduates} + \text{Number of employed TVET graduates year } t}{\text{Adult Population in year } t} \times 100$$

TPDEPA

$$= \frac{\text{Nombre de diplômés EFTP sans emploi} + \text{Nombre de diplômés EFTP employés année } n}{\text{Population adulte d'une année } n} \times 100$$

Où

TPDEPA = Taux de participation des diplômés de l'ETFP à la population active pour une année N

Données requises

Source de données

Nombre de diplômés de l'ETFP salariés	Enquête auprès des ménages ou enquête sur la population active
Nombre de diplômés de l'ETFP non employés	Enquête auprès des ménages ou enquête sur la population active
Population des adultes	Bureau national de statistique

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être ventilé par sexe.

Interprétation : Un pourcentage élevé indique qu'un grand nombre de diplômés de l'ETFP sont disponibles pour s'engager dans la production de biens ou de services.

Limites : L'offre d'opportunités pour l'ETFP peut ne pas correspondre à la demande et, dans un tel cas, l'indicateur ne sera pas très significatif.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☐ Recensement ☒ Enquête par sondage

9.4. Pourcentage d'élèves qui satisfont aux exigences nationales pour les programmes d'études secondaires ou postsecondaires et qui s'inscrivent à l'ETFP

Définition : Le nombre de diplômés des niveaux primaire et secondaire dans l'enseignement général qui se qualifient pour accéder au niveau suivant des études universitaires et s'inscrire à l'ETFP.

Objectif : Évaluer le nombre de diplômés inscrits dans les programmes de l'ETFP.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total d'élèves qui ont achevé le premier ou le second cycle du secondaire et qui sont admissibles ou éligibles aux programmes académiques mais qui s'inscrivent à l'ETFP par le nombre total d'élèves de l'ETFP à ce niveau. Multiplier le résultat par 100 pour l'exprimer en pourcentage.

Formule :

$$PSMNRU = \frac{\text{Number of students qualifying for academic programmes from primary or secondary respectively but enrolled in TVET in year } t}{\text{Total number of students enrolled in TVET from primary or secondary respectively in the following year}} \times 100$$

Nombre total d'élèves qui ont achevé le premier ou le second cycle du secondaire et qui sont admissibles ou éligibles aux programmes académiques mais qui s'inscrivent à l'ETFP

Nombre total d'élèves de l'ETFP qui ont achevé le premier ou le second cycle du secondaire et qui sont admissibles ou éligibles aux programmes académiques

Où

PSMNRU = Proportion d'étudiants inscrits dans l'ETFP qui remplissent les conditions d'admission dans les universités pour une année donnée

Données requises

Source de données

Nombre de diplômés du premier cycle qualifiés pour poursuivre des études académiques et inscrits dans l'ETFP	HEMIS
Nombre d'étudiants inscrits dans l'ETFP issus du premier ou du second cycle respectivement	HEMIS

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être ventilé par sexe.

Interprétation : Cet indicateur peut être utilisé pour refléter la différenciation de statut entre divers parcours (académique et professionnelle). Une proportion significative d'étudiants intégrant l'ETFP estime que ce parcours est très enviable.

Limites : L'offre proposée par le système de l'ETFP (capacité inférieure) peut entraîner une faible valeur pour cet indicateur.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☐ Recensement ☒ Enquête par sondage

9.5. État des politiques et structures de gouvernance en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP)

Se référer à la Stratégie continentale pour l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) afin de promouvoir l'emploi des jeunes. Outil de surveillance de l'ETFP. Indicateur 1

9.6. Proportion de diplômés de l'ETFP ayant participé à des programmes d'apprentissage

Définition : il s'agit du nombre de diplômés de l'ETFP ayant participé à un apprentissage lié à leur domaine d'études.

Objectif : Le secrétaire du Comité local des marchés a de préférence, une expérience dans le service des achats.

Méthode de calcul : Diviser le nombre total de diplômés de l'ETFP ayant suivi un apprentissage par le nombre total de diplômés de l'ETFP. Multiplier le résultat par 100 pour l'exprimer en pourcentage.

Formule :

$$PTGA = \frac{\text{Number of TVET graduates who have participated in an apprenticeship in year } t}{\text{Number of TVET graduates in year } t} \times 100$$

$$PDEA = \frac{\text{Nombre de diplômés de l'ETFP ayant suivi un apprentissage pour une année } N}{\text{Nombre de diplômés de l'ETFP pour une année } N} \times 100$$

Où

PDEA = Proportion de diplômés de l'ETFP ayant suivi un apprentissage

Données requises
données

Source de

Nombre de diplômés de l'ETFP ayant suivi un apprentissage	HEMIS
Nombre de diplômés de l'ETFP	HEMIS

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être ventilé par sexe.

Interprétation : Un pourcentage élevé indique qu'un nombre important de diplômés de l'ETFP ont reçu une formation en cours d'emploi. Cette formation est associée à un degré de compétence plus élevé dans le domaine.

Limites : Une faible offre de possibilités d'apprentissage au sein du système d'ETFP (capacité inférieure) peut entraîner une faible valeur pour cet indicateur.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☐ Recensement ☒ Enquête par sondage

OS 9 : Revitaliser et développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour relever les défis continentaux et promouvoir la compétitivité mondiale

10.1. Nombre de diplômes de doctorat obtenus par domaine

Définition : Le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de doctorat par la voie académique et dans un domaine particulier. Ceux-ci se distinguent des docteurs honoris causa à qui ces diplômes sont décernés sur la base de leurs réalisations.

Objectif : Évaluer la production du secteur postsecondaire au plus haut niveau. Les titulaires d'un doctorat apportent de nouvelles connaissances à leurs domaines d'étude spécifiques. C'est l'estimation de la disponibilité des ressources humaines consacrées à l'enseignement et à la supervision de la recherche.

Méthode de calcul : Compter le nombre de diplômes de doctorat obtenus dans un pays donné dans un domaine particulier et par année.

Données requises

Source de données

Nombre de diplômes de doctorat obtenus au cours d'une année donnée	HEMIS - Ministère chargé de l'Éducation
--	---

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être ventilé par domaine, âge et sexe.

Interprétation : En plus de refléter les ressources en capital humain disponibles dans un pays, il peut également donner une indication du potentiel de recherche.

Norme de qualité : Les universités qui décernent ces diplômes doivent être dûment accréditées par l'autorité reconnue au niveau national.

Limites : De nombreux étudiants obtiennent un doctorat en dehors de leur pays d'origine. Cette information n'est pas toujours fournie ou collectée par le ministère en charge de l'éducation.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

10.2. Dépenses de recherche et de développement en pourcentage du PIB

Définition : Les dépenses de recherche et développement sont les dépenses courantes et les dépenses d'investissement (publiques et privées) liées au travail créatif visant à accroître les connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société et l'utilisation des connaissances pour de nouvelles applications. Le secteur Recherche et Développement couvre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

Objectif : Ce ratio donne une indication du niveau des ressources financières allouées à la Recherche et Développement exprimé en proportion du PIB.

Méthode de calcul : L'indicateur est calculé en divisant les dépenses intérieures brutes de Recherche et Développement (à l'exclusion des salaires du personnel permanent) par le PIB et exprimé en pourcentage. Les données sur les dépenses de R & D et le PIB peuvent être exprimées en valeurs actuelles et dans la monnaie nationale.

Formule :

$$ERD = \frac{\text{Gross Domestic Expenditure on R\&D}}{\text{Gross Domestic Product}} \times 100$$

$$DRDPPIB = \frac{\text{Dépenses intérieures brutes de R\&D}}{PIB} \times 100$$

Où :

DRDPPIB = Dépense de Recherche et Développement exprimé en proportion du PIB

**Données requises
données****Source de**

Dépenses intérieures brutes de R&D	HEMIS/BNS
Produit Intérieur Brut	Ministère des Finances/ Bureau national des statistiques

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par secteur.

Interprétation : Cet indicateur est nécessaire pour évaluer le niveau et les tendances des dépenses de Recherche et Développement par rapport au PIB à un moment donné. Un financement adéquat de la R & D adapté à la croissance économique et au revenu national est nécessaire pour assurer le développement du secteur des sciences et des technologies.

Norme de qualité : Ces informations sont mieux collectées à travers une enquête.

Limites : Des faiblesses sont enregistrées uniquement dans l'estimation des dépenses. Les dépenses ne reflètent pas le potentiel de la Recherche et Développement dans un pays donné, mais uniquement l'effort consenti au cours d'une année donnée. Une part importante des dépenses correspond généralement aux fluctuations de l'économie, en particulier du secteur public des pays en développement. Les données sur les dépenses peuvent également être de moins bonne qualité, car les systèmes comptables ne sont généralement pas bien conçus pour refléter la R&D. En outre, l'inflation et l'existence de vastes secteurs informels rendent l'analyse de ces chiffres plus difficile.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☐ Recensement ☒ Enquête par sondage

10.3. Effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur et post-secondaire pour 100 000 habitants

Définition : Nombre d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur pour 100.000 habitants. Se référer à la définition de l'enseignement supérieur et post-secondaire en annexe 1.

Objectif : Calculer le niveau d'accès de la population à l'enseignement supérieur et post-secondaire

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'inscrits à temps plein dans les établissements d'enseignement supérieur et post-secondaire par la population totale et multiplier par 100.000. Répéter l'exercice séparément pour les hommes et les femmes.

Formule :

$$SPH_{tp} = \frac{\text{Total enrolment in higher and tertiary education}}{\text{Total Population}} \times 100000$$

$$EES_N = \frac{\text{Nombre total d'étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieure et post-secondaire}}{\text{Population totale}} \times 100.000$$

Où :

EES_N = Étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieure et post-secondaire pour une population de 100.000 au cours d'une année N

Données requises

Source de données

Nombre total d'étudiants inscrits à temps plein dans les établissements d'enseignement supérieur et post-secondaire pour une année N	HEMIS - Ministère de l'Éducation (Ambassades à l'étranger etc.)/BNS
Population totale pour une année donnée	OSC/BNS

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par âge et par sexe.

Interprétation : Cet indicateur reflète les ressources en capital humain disponibles dans un pays. Plus le chiffre est élevé, plus le pays est susceptible d'enregistrer une meilleure croissance économique.

Norme de qualité : Les estimations de la population diffèrent selon les sources. Un pays doit faire confiance aux statistiques démographiques utilisées.

Limites : L'idéal serait que l'estimation des inscriptions se fasse sur la base de l'équivalence plein temps en tenant compte des étudiants inscrits à temps partiel, mais la plupart des ministères africains ne collectent pas ces données. Toutes choses qui limitent la précision des statistiques.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

10.4. Proportion de mobilité entrante

Définition : Nombre d'étudiants étrangers qui étudient dans un pays donné, exprimé en pourcentage de l'effectif total de l'enseignement supérieur dans ce pays.

Objectif : Déterminer le nombre d'étudiants étrangers dans le pays. Cette évaluation peut donner une indication de la valeur attribuée à la qualité des institutions d'enseignement supérieur d'un pays par d'autres pays. Elle fournit également une indication de la mobilité et de l'intégration.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'étudiants qui effectuent des études dans le pays par le nombre total d'étudiants inscrits dans le pays.

Formule :*IMR*

$$= \frac{\text{Total number of students from other countries studying in higher \& tertiary education}}{\text{Total number of students in higher \& tertiary education in the country}} \times 100$$

$$PME = \frac{\text{Nombre total d'étudiants étrangers inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur et post-secondaire}}{\text{Nombre total d'étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur et post-secondaire du pays}} \times 100$$

Où :

PME = Proportion de mobilité entrante

Données requises**Source de données**

Étudiants étrangers inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur et post-secondaire dans le pays	SIGE
Nombre total d'étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur et post-secondaire dans le pays	SIGE

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par pays et par région.

Interprétation : Un taux plus élevé indique un afflux important d'étudiants étrangers et une reconnaissance implicite de la qualité des établissements d'enseignement supérieur du pays.

Norme de qualité : Il est utile de collecter les informations source au moyen du questionnaire annuel de recensement.

Limites : Cet indicateur peut ne pas être très significatif dans les pays où le nombre d'étudiants dans le secteur de l'enseignement supérieur est élevé.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

10.5. Proportion de mobilité sortante

Définition : Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur et post-secondaire d'un pays donné qui étudient à l'étranger et exprimé en pourcentage du nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement post-secondaire de ce pays.

Objectif : Déterminer le flux d'étudiants vers d'autres pays. Cette évaluation peut révéler les lacunes et les faiblesses observées dans le secteur de l'enseignement supérieur d'un pays.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'étudiants effectuant des études supérieures et post-secondaires à l'étranger par le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et post-secondaire dans le pays.

Formule :

$$OMR = \frac{\text{Total number of students in higher \& tertiary education studying abroad}}{\text{Total number of students in higher \& tertiary education in the country}} \times 100$$

$$PMS = \frac{\text{Nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur et post-secondaire poursuivant les études à l'étranger}}{\text{Nombre total d'étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur et post-secondaire du pays}} \times 100$$

Où :

PMS = Proportion de mobilité entrante

Données requises

Source de données

Nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur et post-secondaire poursuivant les études à l'étranger	SIGE
Nombre total d'étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur et post-secondaire dans le pays	SIGE

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par pays et par région.

Interprétation : Un taux élevé de mobilité sortante peut indiquer les insuffisances ou les lacunes perçues dans les programmes disponibles offerts par les établissements d'enseignement supérieur et post-secondaire du pays

Norme de qualité : Il est utile de collecter les informations source au moyen du questionnaire annuel de recensement.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

10.6. La qualité des diplômés et leur employabilité dans l'économie mondiale

Définition : Déterminer la capacité des diplômés des établissements d'enseignement supérieur à s'insérer aisément dans le monde du travail. C'est à la fois en termes de compétences techniques spécialisées, de connaissances générales en matière de résolution de problèmes et d'habileté à travailler en équipes, etc.

Objectif : Déterminer si les établissements d'enseignement supérieur préparent suffisamment les étudiants pour le monde du travail et si le développement des programmes correspond aux besoins de l'industrie.

Méthode de calcul : enquête avec collecte de données qualitatives.

Données requises

Source de données

Localisation des étudiants diplômés	Ministère en charge de l'éducation / Associations d'anciens étudiants
Opinions de l'industrie	Ministère de l'industrie/ du Commerce ou BNS

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par sexe, établissement d'enseignement supérieur et zone géographique.

Interprétation : Un résultat d'enquête positif indiquera que les établissements d'enseignement supérieur produisent de diplômés qualifiés. Cela peut également révéler une parfaite collaboration de travail entre les universités et l'industrie.

Norme de qualité : la qualité de l'enquête déterminera la qualité des résultats.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☐ Recensement ☒ Enquête par sondage

10.7. Environnement propice à la recherche et à l'innovation grâce à la mise en place d'infrastructures et de ressources adéquates

Définition : Un environnement propice à la recherche et à l'innovation consiste à fournir tous les outils nécessaires décrits dans les normes et standards de ce domaine relatifs à l'enseignement et l'apprentissage ou dans la politique du ministère en matière de recherche et d'innovation. Les ministères peuvent également se référer aux normes internationales pour s'orienter.

Objectif : Déterminer si les exigences minimales de base sont remplies pour permettre au domaine d'être enseigné et appris de manière adéquate et si l'environnement favorise de bons produits et résultats dans ces domaines.

Méthode de calcul : Comparer les normes et les standards, les orientations politiques ou les normes internationales avec le résultat obtenu sur le terrain grâce à une enquête.

Données requises**Source de données**

Équipement, outils, politiques, ressources pour la recherche et l'innovation	SIGE
Normes et Standards, Orientations politiques, Normes internationales	Unité responsable des politiques – Ministère chargé de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par institution d'enseignement supérieur, par échelon géographique et administratif.

Interprétation : Un résultat favorable est révélateur d'un environnement propice à la recherche et à l'innovation. Un tel résultat devrait idéalement précéder une recherche et une innovation de meilleure qualité dans un pays.

Norme de qualité : La qualité de l'enquête menée déterminera les résultats qui seront utilisés pour qualifier l'environnement comme étant propice ou non. Il est également important d'avoir une bonne référence pour évaluer l'environnement.

Limites : Cet indicateur est une approximation et suppose que si les normes nécessaires sont définies, l'on aboutirait à une recherche et à une innovation de meilleure qualité. Ce n'est pas toujours le cas.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☐ Recensement ☒ Enquête par sondage

10.8. Proportion d'apprenants inscrits dans les programmes: a. d'enseignement à distance, b. d'apprentissage ouvert, c. d'apprentissage en lignes

Définition : nombre d'apprenants dans un pays qui sont inscrits dans des programmes d'enseignement à distance ou un programme d'apprentissage ouvert ou des programmes d'apprentissage en ligne, exprimé en pourcentage de l'ensemble d'apprenants inscrits dans l'enseignement supérieur et post-secondaire.¹⁰

Objectif : Cet indicateur a pour objectif de déterminer la proportion d'élèves inscrits dans des programmes d'enseignement alternatif. Il indique également si le pays met à disposition des modalités d'apprentissage variées. Cela est une indication de l'accès à l'enseignement supérieur et post-secondaire.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'étudiants inscrits dans un programme : a. d'enseignement à distance, b. d'apprentissage ouvert et, c. d'apprentissage en ligne

¹⁰ Se référer au glossaire pour les définitions

dans l'enseignement supérieur et post-supérieur par le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et post-secondaire dans le pays.

Formule :

$$PL_{doe} = \frac{\text{Total enrolment in Distance Education or Open Learning or E-Learning programmes in year } t}{\text{Number of students in higher and tertiary in year } t} \times 100$$

$$PL_{doe} = \frac{\text{Nombre total d'inscrits dans les programmes d'enseignement à distance ou ouvert ou en ligne pour année } n}{\text{Nombre d'apprenants de l'enseignement supérieur et post-scolaire au cours année } n} \times 100$$

Où :

PL_{doe} = Proportion d'apprenants inscrits dans les programmes d'enseignement à distance, ouvert ou en ligne.

Données requises

Source de données

Nombre total d'inscrits dans les programmes d'enseignement à distance ou ouvert ou en ligne.	SIGE - Ministère chargé de l'Education/BNS
Nombre d'apprenants de l'enseignement supérieur et post-secondaire	SIGE - Ministère chargé de l'Education/BNS

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par sexe.

Interprétation : Une forte proportion d'étudiants inscrits dans les programmes d'éducation alternative peut être une indication du degré d'ouverture du secteur de l'éducation de ce pays aux étudiants qui vivent dans des endroits difficiles à atteindre, et du niveau d'accès aux possibilités d'apprentissage. Cela peut également démontrer que les possibilités d'apprentissage traditionnelles sont limitées, obligeant les étudiants à suivre des parcours d'apprentissage non traditionnels. Le choix de ces options peut également être une indication des coûts prohibitifs dans le secteur formel.

Norme de qualité : Des registres à jour et fiables des inscriptions dans les programmes d'enseignement à distance, d'apprentissage ouvert et en ligne doivent être conservés dans un référentiel central.

Limites : La flexibilité associée aux programmes d'enseignement non traditionnels peut signifier qu'un nombre important d'élèves n'enregistrent pas leurs programmes auprès d'une autorité centrale. Connaître la proportion d'étudiants dans ces programmes ne nous renseigne pas sur la qualité de l'apprentissage.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

OS 10 : Promouvoir l'éducation à la paix et la prévention et la résolution des conflits à tous les niveaux de l'éducation et pour tous les groupes d'âge

10.9. Existence de stratégies nationales pour assurer la poursuite de l'éducation pendant les crises humanitaires, les situations d'urgence telles que les conflits armés et soutenir la réhabilitation des établissements d'enseignement;

Définition : Les situations de conflit armé comprennent les périodes de guerre, les déplacements internes et les troubles sociaux. La poursuite de la formation dans de tels cas nécessiterait de mettre en place de nouveaux mécanismes dans les cas où l'enseignement normal n'est plus possible ou de protéger le droit à l'éducation malgré ces événements.

Objectif : Cet indicateur a pour objectif de déterminer si les gouvernements protègent le droit des enfants et des personnes partout dans le monde de recevoir une éducation.

Méthode de calcul : Poser une question à laquelle il faut répondre par oui / non avec une justification. La preuve peut prendre la forme de politiques et d'orientations politiques ainsi que de stratégies telles que des mécanismes de protection des écoles.

Données requises

Source de données

Politiques, orientations politiques, stratégies	Structure en charge des politiques-Ministère en charge de l'éducation, unité en charge de la réduction des risques de catastrophe/Unité de protection civile
---	--

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par échelon administratif et par zone géographique.

Interprétation : L'absence de telles stratégies d'atténuation semblerait suggérer qu'en période de conflit armé, les enfants et les personnes risquent de ne plus fréquenter l'école.

Norme de qualité : Les autorités compétentes doivent être au courant de ces stratégies pour pouvoir en tirer parti. De même, les enfants et les apprenants doivent être conscients de ces stratégies afin de pouvoir les exiger, le cas échéant.

Limites : L'existence de stratégies ne garantit pas que la protection et la continuation nécessaires seront assurées.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

10.10. Existence de politiques nationales d'éducation pour l'appui psychosocial, la réduction des risques de catastrophe et d'autres systèmes / mécanismes visant à protéger l'éducation contre les attaques et à soutenir la réhabilitation des infrastructures scolaires.

Définition : Le soutien psychosocial est un appui qui répond aux besoins mentaux, émotionnels et sociaux de son public cible. La réduction des risques de catastrophe désigne les mesures préventives prises pour limiter l'impact des catastrophes sur le public cible.

Objectif : Cet indicateur sert à déterminer dans quelle mesure le gouvernement est prêt à limiter les dégâts et à fournir l'aide aux apprenants en cas d'attaques contre les écoles et les infrastructures scolaires.

Méthode de calcul : Poser une question à laquelle il faut répondre par oui / non avec une justification

Données requises

Source de données

Politiques, orientations politiques, stratégies sur le soutien psycho-social et la réduction des risques de catastrophe	Structure en charge des politiques-Ministère en charge de l'éducation, unité en charge de la réduction des risques de catastrophe/Unité de protection civile
---	--

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par échelon administratif et par zone géographique.

Interprétation : L'existence de politiques, d'orientations politiques et de stratégies indique le degré d'engagement du pays à protéger les apprenants et les milieux d'apprentissage.

Norme de qualité : La description couvre tous les niveaux d'enseignement. Il est également important que ces politiques, orientations politiques et stratégies soient centralisées lorsque plusieurs départements partagent la responsabilité de la mise en œuvre.

Limites : L'indicateur est une approximation et ne garantit pas qu'en période de crise, le soutien nécessaire, tel que défini par les différentes politiques, orientations politiques et stratégies, sera fourni.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

10.11. Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits de l'homme, iii) l'éducation à la paix, les aptitudes à la vie quotidienne, l'initiation aux médias et à l'information, dans : b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

Définition : Les aptitudes à la vie quotidienne du 21ème siècle telles que l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'initiation aux médias et à l'information et l'éducation au développement durable constituent des outils pédagogiques essentiels pour l'éducation à la paix à travers l'élargissement de la vision mondiale des étudiants, la promotion d'un dialogue interculturel et constructif, et le développement de la résilience face à la radicalisation.

Objectif : L'acquisition de compétences non techniques gagne davantage d'importance dans le discours mondial. Cet indicateur permet de savoir si ces compétences sont intégrées dans le système éducatif à travers divers moyens.

Méthode de calcul : Poser une question à laquelle il faut répondre par oui / non sur une matrice.

Données requises

Source de données

Modèles de programmes, matériels pédagogiques et didactiques, Test Marks et politiques sur les aspects ci-dessus mentionnés	Structure en charge de l'élaboration des programmes/SIGE
---	--

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par niveau, échelon administratif et zone géographique.

Interprétation : Les résultats de l'enquête, qui indiquent un degré élevé d'intégration, suggèrent également que le gouvernement s'engage à enseigner et à apprendre ces compétences générales.

Norme de qualité : La collecte de ces informations nécessiterait une révision approfondie de tous les matériels pédagogiques et didactiques dans le secteur de l'éducation. Une échelle devrait également être élaborée pour mesurer «l'étendue».

Limites : Cet indicateur ne garantit pas que ces compétences soient enseignées ou apprises. En outre, il est très subjectif et peut entraîner des problèmes de comparabilité.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

OS 11 : Améliorer la gestion du système éducatif et renforcer les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données

11.1. Les fonds alloués à SIGE (a) sont utilisés spécifiquement pour les activités du SIGE et (b) la capacité d'absorption est optimale

Définition : Le SIGE se réfère à un système de collecte, de traitement, d'analyse, de publication, de diffusion et de fourniture de services d'information pour la gestion des ressources et des services pédagogiques.

Objectif : Évaluer si un pays a engagé des ressources pour recourir à des pratiques de prise de décision fondées sur des données probantes dans le secteur de l'éducation et de la formation, et si ces ressources sont effectivement utilisées aux fins prévues.

Méthode de calcul : Examiner la documentation officielle du gouvernement.

Données requises

Source de données

Allocations budgétaires par secteur	Ministère des Finances
Dépenses publiques par secteur	Ministère des Finances

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par niveau préscolaire, primaire et secondaire, par type d'institution (privé / public) et par année de disponibilité des données

Interprétation : L'utilisation des fonds du SIGE spécifiquement pour les activités du SIGE indique le degré d'engagement du gouvernement vis-à-vis du SIGE.

Norme de qualité : Des données complètes, opportunes et précises constituent la norme de qualité.

Limites : La disponibilité des données ne reflète pas vraiment l'état de fonctionnement du SIGE. Les chiffres sont susceptibles d'être donnés sous forme de sommes agrégées qui ne montreront pas sur quoi les fonds ont été dépensés dans le SIGE.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

11.2. Votre gouvernement produit un rapport annuel sur le recensement scolaire : Données de l'année précédente disponibles :

Définition : Le rapport annuel sur le recensement scolaire est le recueil statistique annuel produit par le ministère de l'éducation ou le Bureau national de la statistique et

qui présente dans le détail les chiffres des intrants et des extrants tels que notamment les étudiants et les enseignants.

Objectif : L'objectif de cet indicateur est de déterminer si le SIGE du ministère de l'éducation est opérationnel au point de pouvoir collecter et rassembler des données statistiques importantes. C'est aussi une manière de savoir si le SIGE produit de la documentation qui peut être largement diffusée pour les décideurs politiques.

Méthode de calcul : Année du rapport annuel du recensement scolaire ou N / A

Données requises

Source de données

Rapport annuel sur le recensement scolaire	SIGE - Ministère chargé de l'Education
--	--

Type de désagrégation pour l'indicateur : Par niveau administratif, ex. : Recensement provincial scolaire annuel du district

Interprétation : Un rapport annuel sur le recensement scolaire publié récemment indique la capacité du SIGE à fournir des produits statistiques. Il ressort également que les décideurs utilisent des données à jour pour prendre des décisions.

Norme de qualité : Le département en charge du SIGE doit utiliser toute la gamme de normes et de standards du SIGE pour garantir des résultats de qualité.

Limites : La production d'un rapport sur le recensement annuel des écoles ne signifie pas automatiquement que les informations contenues dans le rapport sont fiables et / ou valides. De plus, la disponibilité d'un résumé statistique de cette nature ne garantit pas son utilisation par les décideurs politiques.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

11.3. Taux de réponse au recensement scolaire

Définition : Le taux de réponse au recensement scolaire est défini comme le nombre de questionnaires remplis et renvoyés par les établissements d'enseignement, exprimé en pourcentage du nombre total d'établissements devant renvoyer les questionnaires.

Objectif : Cet indicateur renseigne sur l'exhaustivité et l'exactitude des statistiques nationales sur l'éducation scolaire. Les ministères devraient collecter près de 100% des questionnaires des écoles. Dans l'ensemble, le pourcentage indique le fonctionnement du système de collecte de données.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'écoles ayant retourné leur questionnaire de recensement pour cette année par le nombre total d'écoles inscrites sur la liste nationale des écoles pour l'année.

Formule :

$$SCR_r = \frac{\text{Number of schools which returned the completed annual questionnaire}}{\text{Total number of schools registered on national masterlist of schools}}$$

$$TRRS = \frac{\text{Nombre d'écoles ayant retourné le questionnaire annuel dûment rempli}}{\text{Nombre total d'établissements inscrits sur la liste nationale des établissements}}$$

Où :

TRRS = Taux de réponse au recensement scolaire

Données requises

Source de données

Nombre de questionnaires remplis et retournés	SIGE - Ministère de l'Éducation
Nombre d'établissements par type (public et privé) et par niveau inscrits à cette année de recensement	SIGE - Ministère de l'Éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par type d'établissement (public, privé, formel et non formel) et par niveau d'éducation (préscolaire, primaire, secondaire).

Interprétation : Le taux de réponse indique le degré de couverture du recensement des établissements. Cet indicateur peut également être utilisé pour présenter le niveau de gestion et de suivi efficace du SIGE à différents niveaux (districts, provinces et ministère). Il indique également le niveau de précision des statistiques nationales annuelles communiquées.

Norme de qualité : La précision de cet indicateur dépend de la mise à jour par les ministères des listes principales ou des répertoires des écoles enregistrées (publiques et privées).

Limites : Les ministères doivent préparer et compléter la liste des écoles par niveau d'éducation chaque année. Les listes principales non régulièrement mises à jour fourniront une image incomplète du nombre d'écoles, ce qui affectera le calcul du taux de réponse.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Cette information est essentielle pour estimer les données manquantes. Par conséquent, les données devraient être compilées avant que le bulletin statistique annuel ne soit produit.

11.4. Votre gouvernement procède à des évaluations du SIGE : conduites l'an dernier :

Définition : Une évaluation du SIGE est une révision du système d'information de gestion de l'éducation d'un pays. Un tel examen peut couvrir des domaines tels que les cadres politiques et juridiques, l'affectation et l'utilisation des ressources, les processus statistiques et les rapports d'information sur l'éducation.

Objectif : Une évaluation du SIGE est effectuée afin de déterminer l'état d'un système d'information de gestion de l'éducation et de ses produits.

Méthode de calcul : Année de la dernière évaluation du SIGE ou N / A

Données requises

Source de données

Rapport d'évaluation du SIGE	SIGE - Ministère chargé de l'Education
------------------------------	--

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par échelon administratif.

Interprétation : Une évaluation du SIGE récemment menée devrait aboutir à un score sur le SIGE du pays. Plus le score est faible, plus les résultats du SIGE sont de moins bonne qualité. Une évaluation du SIGE peut également aider à identifier les domaines problématiques au sein du SIGE.

Norme de qualité : Une compréhension approfondie de la définition d'une évaluation du SIGE et de la manière dont une évaluation doit être effectuée est requise. Il est conseillé d'utiliser des outils d'évaluation du SIGE établis tels que le cadre d'évaluation des normes et standards du SIGE fixés par l'Union africaine et le cadre d'évaluation de la qualité des données de l'UNESCO.¹¹

Limites : Une évaluation du SIGE ne peut être utile que si les résultats de l'évaluation du SIGE sont acceptés par le pays et le ministère concernés.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

11.5. Le plan sectoriel pour l'éducation comprend un chapitre sur le SIGE

¹¹ Le cadre d'évaluation des normes et standards de l'UA existe pour les régions CAE, CEDEAO et SADC. Les pays peuvent également consulter les Département des ressources humaines, de la science et la technologie de l'UA et l'ADEA pour recevoir l'appui dans la conduite des évaluations du SIGE.

Définition : Le plan sectoriel pour l'éducation est le schéma directeur global de l'éducation et indique quels secteurs du domaine de l'éducation le pays compte mettre en exergue.

Objectif : Cet indicateur a pour objectif de déterminer si le SIGE a été prioritaire au plus haut niveau politique. Il indique également si des ressources ont été affectées au secteur du SIGE.

Méthode de calcul : Question à laquelle on doit répondre par oui ou par non

Données requises

Source de données

Plan sectoriel pour l'éducation	Unité responsable des politiques – Ministère chargé de l'Education
---------------------------------	--

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par échelon administratif.

Interprétation : Les secteurs inclus dans le plan donnent une indication des priorités d'une nation. Idéalement, le plan devrait également inclure des informations financières sur les fonds alloués au SIGE. Ces informations peuvent aider les politiques et les décideurs à suivre les progrès réalisés par rapport au financement alloué.

Norme de qualité : Une évaluation du SIGE peut aider le ministère de l'Éducation à déterminer ses besoins et, par la suite, à produire un budget et un plan significatifs et pertinents pour le SIGE.

Limites : L'existence d'un plan sectoriel de l'éducation ne garantit pas que les engagements qui y sont énoncés seront respectés.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

11.6. Délai d'attente pour la production de données du SIGE (Opportunité des données)

Définition : Temps mis par votre gouvernement pour produire un rapport annuel sur le recensement des écoles : les données sur la dernière année scolaire disponible plus celles de l'année en cours, moins les données de l'année précédente ont été publiées.

Objectif : Cet indicateur mesure l'efficacité du système en termes de capacité à collecter et à communiquer en temps opportun les statistiques annuelles de l'éducation par le SIGE dans un pays donné.

Méthode de calcul : L'année du dernier annuaire disponible moins l'annuaire disponible de l'année en cours

Données requises

Source de données

Année du dernier annuaire disponible	SIGE
--------------------------------------	------

Interprétation : Plus la valeur est faible, plus le système SIGE est efficace.

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par niveau préscolaire, primaire et secondaire, par type d'institution (privé / public) et par année de disponibilité des données

Limites : Les données pourraient être collectées et non analysées et rapportées

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

OS 12 : Mettre en place une coalition de parties prenantes pour faciliter et soutenir les activités résultant de la mise en œuvre de la CESA 2016-2025 (Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique)

12.1. Existence de la politique du comité de gestion scolaire

Définition : Cet indicateur est défini comme suit : le pays en question dispose-t-il d'un organe de coordination de l'éducation au niveau local composé de divers acteurs de l'éducation, le plus souvent le gouvernement, les propriétaires d'établissements scolaires et les communautés locales (parents).

Objectif : Déterminer si la participation des parties prenantes du niveau local à la gestion des écoles a été institutionnalisée et si elles reçoivent un soutien du gouvernement.

Méthode de calcul : L'existence d'une législation ou d'un instrument juridique indique l'implication des comités de gestion des écoles dans l'élaboration de la politique. Cet indicateur qui requiert une réponse par oui ou non.

Données requises

Source de données

Documents sur les comités de gestion des établissements scolaires	Document de politique gouvernementale
---	---------------------------------------

Type de désagrégation pour l'indicateur : Au niveau du pays

Interprétation : Une brève description de la politique et de son interprétation dans les écoles et autres établissements d'enseignement peut aider à comprendre comment les comités de gestion des écoles doivent fonctionner.

Norme de qualité : La description couvre tous les niveaux d'éducation si la politique est appliquée. Il est également essentiel de donner une explication claire de ce qui constitue un document de politique reconnu officiellement.

Limites : Il ne nous renseigne pas sur les défis de la mise en œuvre, par exemple combien d'écoles disposent de comités de gestion et quelle est leur efficacité. Nous n'avons pas non plus d'information sur la relation entre les opérations du comité de gestion de l'école et les objectifs de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25) et / ou de l'ODD4.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

12.2. Existence d'un groupe sectoriel de l'éducation nationale

Définition : Cet indicateur est défini comme suit: le pays en question dispose-t-il d'un groupe multisectoriel de l'éducation au niveau national / de forums dont les membres sont souvent des acteurs de l'éducation nationale, notamment les organisations de la société civile, les syndicats d'enseignants et les partenaires au développement parallèlement aux activités du gouvernement.

Objectif : Déterminer si la participation des parties prenantes de l'éducation est coordonnée au niveau local.

Méthode de calcul : L'existence du groupe sectoriel de l'éducation est reconnue par le Gouvernement. Cet indicateur requiert une réponse par oui ou non.

Données requises

Source de données

Documents sur le groupe sectoriel de l'éducation	Archives du ministère de l'éducation
--	--------------------------------------

Type de désagrégation pour l'indicateur : La désagrégation est faite par niveau du pays

Interprétation : L'existence d'un groupe sectoriel national de l'éducation peut indiquer si les efforts en matière d'éducation sont coordonnés et s'il existe un partenariat pour la qualité et la pertinence de l'éducation, ainsi que pour la CESA 2016-2025 et même l'ODD4.

Norme de qualité : La description couvre tous les niveaux d'enseignement. Il serait également utile de savoir quel statut le gouvernement a accordé au groupe sectoriel de l'éducation nationale.

Limites : Il ne nous renseigne pas sur les défis de la mise en œuvre, par exemple si le groupe sectoriel de l'éducation nationale fonctionne bien, ou si le groupe sectoriel de l'éducation nationale travaille à la réalisation d'objectifs de qualité et de pertinence pour l'éducation, ainsi que à l'atteinte des objectifs de la CESA 2016-2025 et de l'ODD4.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

12.3. Votre gouvernement fournit-il un soutien financier ou politique au groupe de mise en œuvre de la CESA (Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique) sur la planification de l'éducation?

Définition : Le groupe de mise en œuvre de la CESA est un organe mis en place par la Commission de l'Union africaine pour superviser l'exécution des objectifs de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025. Le soutien financier et politique peut inclure la participation à des réunions de groupe, l'exécution des directives de planification de l'éducation fixées par la CESA ou le parrainage des objectifs de la grappe.

Objectif : L'objectif de cet indicateur est de mesurer le nombre de pays qui soutiennent le groupe de planification de l'éducation de la CESA et le type de soutien dont il s'agit.

Méthode de calcul : Indiquer le type de soutien qui a été fourni et en apporter la preuve.

Données requises

Source de données

Preuve de l'appui	Ministère de l'éducation-Service en charge des Finances
-------------------	---

Interprétation : Le type d'appui offert peut être utilisé pour déterminer si les objectifs sont susceptibles d'être atteints. La performance peut également être évaluée pour savoir si le soutien est reçu dans un domaine particulier ou non et peut aider les décideurs à concevoir des réponses ciblées.

Norme de qualité : Cet indicateur doit être croisé avec les besoins convenus lors de la planification de l'éducation pour la mise en œuvre de la CESA conformément aux plans de travail et aux termes de référence annuels.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

12.4. Preuves de communication et de plaidoyer pour les objectifs de la CESA au niveau des pays

Définition : La Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique 2016-2025 est l'actuel cadre continental d'éducation. Elle sera mise en œuvre de 2016 à 2025 et présente la vision et les objectifs du continent en matière d'éducation. Cet indicateur fait référence aux initiatives nationales mises en place pour appuyer les objectifs de la CESA.

Objectif : L'objectif de cet indicateur est d'évaluer le nombre de pays ayant recours à la communication et au plaidoyer pour soutenir les objectifs de la CESA.

Méthode de calcul : Indiquer le support de communication ou de plaidoyer et en fournir une preuve.

Données requises**Source de données**

Communication ou plaidoyer pour les objectifs de la CESA	Unité responsable de la politique du ministère de l'Éducation
--	---

Interprétation : Le soutien à la communication et au plaidoyer au niveau national peut bâtir un capital social pour la CESA au niveau local. Cela peut faciliter la réalisation de ses objectifs.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES

Aspiration 7 de l'Agenda 2063 : une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun et de valeurs et d'éthique partagées

A.1 Existence d'une politique linguistique africaine

Définition : Une langue africaine est une langue indigène ou vernaculaire parlée par une population africaine donnée. Il existe une grande diversité linguistique en Afrique,

car on estime que le nombre de langues parlées en Afrique est compris entre 800 plus de 2000. Une telle langue proviendrait de l'Afrique et aurait sa propre culture africaine reconnue. Il s'agit des langues telles que l'afrikaans et le créole (telles que parlées à Maurice, aux Seychelles et ailleurs).

Objectif : Promouvoir l'utilisation des langues locales et des cultures qui leur sont associées principalement et accessoirement pour s'assurer que des niveaux plus élevés de compétences en lecture et en calcul sont obtenus à mesure que les enfants apprennent plus couramment dans leur langue maternelle.

Méthode de calcul : Existence d'une législation ou d'un instrument juridique mentionnant la promotion des langues africaines indigènes comme moyen d'instruction dans les établissements scolaires et autres institutions académiques.

Données requises

Source de données

Documents sur la politique linguistique africaine

Document de politique gouvernementale

Type de désagrégation pour l'indicateur : La désagrégation est faite par niveau du pays

Interprétation : Brève description de la politique et de son interprétation dans les établissements scolaires et autres institutions académiques. L'identification des différentes formes de reconnaissance officielle et la promotion de l'utilisation des langues indigènes, par exemple à travers les médias indiquera quelle est la priorité que le gouvernement accorde à sa langue locale.

Norme de qualité : La description couvre tous les niveaux d'éducation si la politique est appliquée. Il est également essentiel de donner une explication claire de ce qui constitue une langue africaine indigène officiellement reconnue au niveau national.

Limites : il ne nous indique pas les défis liés à la mise en œuvre, par exemple, lorsqu'il n'y a pas assez d'enfants qui parlent une langue vernaculaire dans un établissement scolaire pour justifier la présence d'un enseignant de cette langue vernaculaire à temps plein. Il ne nous indique pas non plus l'existence d'autres langues indigènes dépourvues de statut officiel.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

A.2 Pourcentage d'élèves enseignés utilisant une langue africaine comme moyen d'instruction

Définition : Pourcentage d'élèves enseignés dans leurs langues maternelles africaines comme moyen d'instruction dans les établissements scolaires à un niveau d'éducation et au cours d'une année donnés. Cela se limite à l'utilisation systématique et délibérée de la langue maternelle en tant que moyen d'instruction, soutenu par la formation des enseignants et les matériels pédagogiques.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'apprenants enseignés dans leur langue maternelle africaine pour un niveau d'éducation donné et une année donnée par l'effectif total de ce niveau au cours d'une année donnée, multiplié par 100. Ne pas compter les apprenants ayant pour langue maternelle les langues coloniales.

Formule :

$$PUAI_h^t = \frac{\text{Number of learners taught in mother language}}{\text{Total enrolment}} \times 100$$

$$PUAI_h^t = \frac{\text{Nombre d'apprenants enseignés en langue maternelle}}{\text{Total des inscrits}} \times 100$$

Où

$PUAI_h^t$ = Pourcentage d'utilisation de la langue africaine comme langue d'enseignement pour l'année n et le niveau h

Données requises

Source de données

Total des effectifs par niveau d'éducation	SIGE
Nombre d'apprenants enseignés dans leur langue maternelle	SIGE

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par niveau d'éducation (préscolaire, primaire et secondaire) et, si possible, par grade.

Interprétation : L'enseignement de la langue maternelle à l'école est un sujet de controverse car les parents veulent que leurs enfants maîtrisent également les langues internationalement reconnues comme l'anglais, le français, l'arabe, mais la recherche a démontré qu'il est important que les enfants apprennent le calcul et la lecture dans leur langue maternelle pour de meilleurs résultats d'apprentissage à long terme.

Norme de qualité : Il est recommandé que les enseignements au cours des premières années d'études soient dispensés en langue maternelle, mais les variations en ce qui concerne le moment auquel les enfants de ce niveau passent à un enseignement en langue non maternelle faussent les comparaisons entre pays. Il est donc important de spécifier le niveau d'éducation auquel ce changement intervient.

Limites : Il existe une différence entre la politique et la pratique et dans les établissements scolaires où les enseignants ne maîtrisent pas les langues non maternelles, l'enseignement en langue maternelle peut continuer au-delà du niveau officiel. Cet indicateur ne nous renseigne pas sur les autres langues indigènes du pays qui ne sont pas officiellement reconnues. Il ne nous renseigne pas non plus sur le défi lié à la mise en œuvre d'une telle politique, par exemple, lorsqu'il n'y a pas assez d'enfants qui parlent une langue vernaculaire dans un établissement scolaire pour justifier la présence d'un enseignant de cette langue vernaculaire à temps plein. De plus, l'indicateur n'est pas mesuré par l'observation, mais est déduit à partir du nombre d'élèves qui fréquentent des écoles reconnues comme utilisant une langue maternelle. Les deux façons de mesurer donneraient des résultats très différents.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Les pays doivent inclure des informations sur l'enseignement de la langue maternelle dans leurs questionnaires de recensement scolaire si elles ne sont pas déjà collectées

A.3 Pourcentage d'apprenants ayant une langue africaine comme discipline

Définition : Pourcentage d'inscription d'apprenants ayant une (des) langue (s) africaine (s) indigène (s) comme discipline dans les niveaux d'enseignement secondaire et supérieur (collèges et universités) au cours d'une année donnée. Une distinction doit être faite entre les cours obligatoires et les cours facultatifs car cela affecterait les statistiques sur les inscriptions.

Objectif : Évaluer le nombre d'apprenants qui étudient leurs langues africaines indigènes et leurs langues maternelles après le niveau primaire.

Méthode de calcul : Diviser le nombre d'apprenants ayant une ou plusieurs langues indigènes comme discipline pour un niveau d'éducation donné et une année donnée par l'effectif total de ce niveau pour une année donnée, multiplié par 100. Distinguer les cours obligatoires des cours facultatifs.

Formule :

$$PLLAI_h^t = \frac{\text{Total learners taking an indigenous language as a curriculum subject}}{\text{Total enrolment}} \times 100$$

$$PLLAI_h^t = \frac{\text{Total des apprenants avec des langues indigènes dans leur programme de formation}}{\text{Total des inscrits}} \times 100$$

Où

PLLAL_t = Pourcentage d'apprenants ayant une langue africaine comme discipline, dans l'année t et au niveau h

Données requises

Source de données

Nombre d'apprenants ayant une langue indigène comme discipline	HEMIS - Ministère en charge de l'enseignement supérieur/ de l'éducation
Total effectifs	HEMIS - Ministère en charge de l'enseignement supérieur/ de l'éducation

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par niveau d'enseignement (préscolaire, primaire et secondaire) et par type d'établissement d'enseignement supérieur (écoles de formation des enseignants, collèges techniques et universités)

Interprétation : Plus un pays est actif dans la promotion de l'utilisation des langues indigènes, plus les cultures locales seront homogènes et cohérentes. Un pourcentage plus élevé d'inscriptions dans les langues nationales est un indicateur de l'importance accordée aux cultures et aux langues locales dans un pays.

Norme de qualité : Couverture complète de la question.

Limites : L'interprétation de cet indicateur est difficile car il n'existe pas de points de référence clairs pour la comparabilité croisée. En outre, c'est le nombre de lieux où les langues africaines sont enseignées comme discipline qui est évalué au lieu du nombre de personnes qui suivent les cours qui sont disponibles. Ce sont des statistiques distinctes. Par ailleurs, il est nécessaire de distinguer si les cours sont facultatifs ou obligatoires car cela affecterait également les chiffres.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Remarques générales : Les pays doivent inclure les informations sur l'effectif des élèves dans les langues africaines nationales dans leurs questionnaires de recensement scolaire si elles n'ont pas encore été collectées.

A.4 Activités culturelles nationales dans les institutions d'enseignement

Définition : Les activités culturelles nationales sont des activités telles que le sport, l'art, la musique, la danse, le théâtre et la technologie liées aux traditions d'un pays. Dans ce cas, ils sont pratiqués dans les établissements scolaires par les élèves.

Objectif : L'objectif de cet indicateur est de déterminer si la culture est soutenue et propagée parmi les générations futures.

Méthode de calcul : Indicateur Oui/Non et type d'activité culturelle

Données requises

Source de données

Types d'activités culturelles nationales dans les établissements scolaires

Ministère de l'Education- Unité chargée de la culture ou de la politique

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur peut être désagrégé par région géographique et par type d'activité culturelle.

Interprétation : Une réponse positive (oui) peut aider à comprendre si la culture est promue dans un pays et si la vision d'une renaissance africaine peut être réalisée.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☒ Oui ☐ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

Indicateurs liés aux finances

F.1 Dépenses publiques pour l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses totales du gouvernement

Définition : Dépenses publiques totales (courantes et en capital) exprimées en pourcentage des dépenses totales du gouvernement.

Objectif : Cet indicateur montre la proportion des dépenses publiques totales d'un pays consacrée à l'éducation au cours d'un exercice donné.

Méthode de calcul : Diviser les dépenses publiques totales consacrées à l'éducation au cours d'un exercice donné, par les dépenses publiques totales du même exercice et multiplier par 100.

Formule :

$$PGXE_t = \frac{\text{Government expenditure on education}}{\text{Total government expenditure}} \times 100$$

$$PDPE_t = \frac{\text{Dépenses publiques pour l'éducation}}{\text{Dépenses publiques totales}} \times 100$$

Où

PDPE_t = Pourcentage des dépenses publiques consacrées à l'éducation au cours de l'année t

Données requises**Source de données**

= Dépenses publiques consacrées à l'éducation	Ministère des Finances
Total des dépenses publiques	Ministère des Finances

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur est normalement calculé au niveau national uniquement.

Norme de qualité : Les dépenses totales pour l'éducation doivent inclure celles de tous les ministères et niveaux d'administration concernés. Les dépenses totales du gouvernement en matière d'éducation font référence à toutes les dépenses consacrées à l'éducation par l'administration centrale ou fédérale, les gouvernements des États, les administrations provinciales ou régionales et les dépenses des autorités municipales et autres autorités locales. L'administration centrale comprend les départements ministériels, les agences et les institutions autonomes qui ont des responsabilités éducatives. Les statistiques sur les dépenses doivent couvrir les transactions effectuées par tous les départements ou services ayant des responsabilités en matière d'éducation à tous les niveaux de prise de décision. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales ne peuvent dépasser ou même avoisiner 100 %.

Interprétation : Un pourcentage de PGXE indique une importante allocation budgétaire du gouvernement à l'éducation, ce qui suppose que c'est une priorité pour le gouvernement. Cependant, dans les États fragiles, les budgets des gouvernements peuvent être substantiellement soutenus financièrement par les contributions des partenaires au développement, ce qui peut fausser l'interprétation selon qu'elles sont communiquées ou non.

Limites : Dans certains cas, les données sur les dépenses publiques totales en matière d'éducation ne concernent que le ministère de l'éducation, à l'exclusion des autres ministères qui consacrent une partie de leur budget à des activités éducatives. En outre, il est souvent plus facile d'accéder aux chiffres budgétaires qu'aux données sur les dépenses.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

F.2 Dépenses publiques courantes en matière d'éducation exprimées en pourcentage du total des dépenses consacrées à l'éducation par niveau

Définition : Dépenses publiques courantes exprimées en pourcentage du total des dépenses publiques consacrées à l'éducation.

Objectif : Cet indicateur montre comment les ressources financières ont été utilisées pour l'éducation. Il mesure la relative importance des dépenses publiques courantes

pour un niveau d'éducation donné dans les dépenses globales consacrées à l'éducation.

Méthode de calcul : Diviser les dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation au cours d'un exercice donné par les dépenses publiques totales consacrées à l'éducation pour le même exercice et multiplier par 100.

Formule :

$$PCGXE_h^t = \frac{\text{Government current expenditure on education}}{\text{Total government for expenditure}} \times 100$$

$$PDPCE_h^t = \frac{\text{Dépenses publiques courantes pour l'éducation}}{\text{Dépenses publiques totales}} \times 100$$

Où

$PDPCE_h^t$ = Pourcentage des dépenses publiques courantes pour l'éducation pour une année donnée

Données requises

Source de données

Dépenses courantes consacrées à l'éducation	Ministère des Finances
Dépenses publiques consacrées à l'éducation	Ministère des Finances

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur est normalement calculé au niveau national uniquement.

Norme de qualité : Les dépenses publiques courantes en matière d'éducation doivent inclure les coûts supportés par le ministère responsable. Les statistiques sur les dépenses doivent couvrir les transactions effectuées par tous les départements ou services ayant des responsabilités en matière d'éducation à tous les niveaux de prise de décision. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales ne peuvent dépasser ou même avoisiner 100 %.

Interprétation : Un pourcentage relativement élevé des dépenses courantes montre la priorité accordée à un niveau ou à une activité spécifique dans la politique éducative nationale et l'allocation des ressources. Cependant, dans les États fragiles, les budgets des gouvernements peuvent être substantiellement soutenus financièrement par les contributions des partenaires au développement, ce qui peut fausser l'interprétation selon qu'elles sont communiquées ou non.

Limites : Dans certains cas, les données sur les dépenses courantes totales en matière d'éducation ne concernent que le Ministère de l'Education, à l'exclusion des autres ministères qui consacrent une partie de leur budget à des activités éducatives. En outre, il est souvent plus facile d'accéder aux chiffres budgétaires qu'aux données sur les dépenses.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

F.3 Dépenses publiques totales pour l'éducation exprimées en pourcentage du PIB

Définition : Il s'agit des dépenses publiques totales pour l'éducation exprimées en pourcentage du produit intérieur brut.

Objectif : Cet indicateur donne une indication sur la priorité accordée à l'éducation par les gouvernements par rapport à d'autres domaines d'investissement, tels que les soins de santé, la sécurité sociale, la défense et la sécurité.

Méthode de calcul : Convertir les dépenses nationales dans la devise locale du pays en taux moyen de votre devise par rapport au dollar américain au cours de l'année la plus récente. Diviser les dépenses totales du gouvernement en matière d'éducation pour un niveau (ou tous les niveaux combinés) et une année spécifiques, par le produit intérieur brut total pour cette année et multiplier par 100.

Formule :

$$PEEPG = \frac{\text{Total government expenditure on education}}{\text{Gross Domestic Product}} \times 100$$

$$DPTEE = \frac{\text{Dépenses publiques totales en éducation}}{\text{Produit intérieur brut}} \times 100$$

Où

DPTEE = Dépenses publiques pour l'éducation, exprimées en pourcentage du PIB

Données requises

Source de données

Total des dépenses publiques consacrées à l'éducation	Ministère des Finances
Produit Intérieur Brut	Ministère des Finances

Type de désagrégation pour l'indicateur : Cet indicateur doit être désagrégé par niveaux d'enseignement primaire et secondaire.

Norme de qualité : Les dépenses totales du gouvernement en matière d'éducation doivent inclure les dépenses engagées par tous les ministères et niveaux d'administration concernés.

Interprétation : Si le pourcentage du PIB consacré à l'éducation est élevé, cela peut indiquer que l'éducation représente une priorité gouvernementale plus élevée. Cela

indique également la capacité du gouvernement à générer des recettes pour les dépenses publiques par rapport à la taille de l'économie du pays.

Limites : Dans la plupart des cas, les données sur les dépenses consacrées à l'éducation ne peuvent pas être obtenues facilement ou sont incomplètes. En outre, elles ne sont souvent pas désagrégées selon les niveaux d'éducation requis par l'Union africaine.

L'indicateur doit-il être piloté ?

☐ Oui ☒ Non

Méthodologie : L'indicateur sera-t-il recueilli grâce à un recensement ou à une enquête par sondage ?

☒ Recensement ☐ Enquête par sondage

ANNEXES

ANNEXE UN

DESCRIPTION DES NIVEAUX DE CITE, CRITÈRES ET SOUS-CATÉGORIES DE CLASSIFICATION

Classification Internationale Type de l'Education (CITE 97)		
0 NIVEAU D'ÉDUCATION PRÉ-SCOLAIRE		Principaux critères
DPE	Etape initiale de l'enseignement organisé, conçu principalement pour introduire de très jeunes enfants dans un environnement de type scolaire.	Doit être un centre ou scolaire, être conçu pour répondre aux besoins éducatifs et de développement des enfants d'au moins 3 ans, et avoir un personnel formé de manière adéquate (c'est-à-dire qualifié) pour offrir un programme éducatif aux enfants.
1 NIVEAU D'ÉDUCATION PRIMAIRE		Principaux critères
	Normalement conçu pour donner aux élèves une solide éducation de base en lecture, écriture et mathématiques.	Début des études systématiques caractéristiques de l'enseignement primaire, par ex. lecture, écriture et mathématiques. Entrée dans les établissements primaires désignés au niveau national ou critères suffisants pour la classification d'un programme éducatif au niveau CITE 1.
2 NIVEAU DU PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		Principaux critères
	Le premier cycle de l'enseignement secondaire poursuit généralement les programmes de base du niveau primaire, bien que l'enseignement soit généralement plus axé sur les matières, employant souvent des enseignants plus spécialisés qui dispensent des cours dans leur domaine de spécialisation.	Les programmes au début du niveau 2 correspondent au point où les programmes commencent à être organisés selon un modèle plus orienté vers les matières, en utilisant des enseignants plus spécialisés qui dispensent des cours dans leur domaine de spécialisation. Si ce point de transition organisationnelle ne correspond pas à une division naturelle des frontières entre les programmes éducatifs nationaux, alors, les programmes doivent être scindés au niveau où les programmes nationaux commencent à refléter ce changement organisationnel.

3 NIVEAU DU SECOND CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		Principaux critères
	Dernière étape de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays. L'enseignement est souvent plus organisé au niveau de la matière qu'au niveau de la CITE 2 et les enseignants doivent généralement avoir un niveau plus élevé, ou plus spécifique, qu'à la CITE 2.	Les frontières nationales entre le premier et le second cycle du secondaire doivent constituer les facteurs essentiels de scission des niveaux 2 et 3. L'admission dans les programmes à ce niveau nécessite généralement l'achèvement du niveau de la CITE 2, ou une combinaison de l'éducation de base et de l'expérience de vie qui démontre la capacité à gérer les sujets de la CITE 3.
4 NIVEAU POST-SECONDAIRE NON SUPÉRIEUR		Principaux critères
	Ces programmes chevauchent la frontière entre le second cycle du secondaire et l'enseignement supérieur d'un point de vue international, même s'ils peuvent clairement être considérés comme des programmes de second cycle du secondaire ou post-secondaires dans un contexte national. Les programmes de CITE 4 ont généralement une durée de 6 mois à 2 ans. Ils ne sont souvent pas beaucoup plus avancés que les programmes du niveau de CITE 3, mais ils permettent d'élargir les connaissances des participants qui ont déjà achevé un programme de niveau 3. Les étudiants sont généralement plus âgés que ceux du programme de CITE 3.	Les élèves qui s'inscrivent dans les programmes de CITE 4 ont généralement terminé le niveau de CITE 3.
5 PREMIÈRE ÉTAPE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		Critères de classification pour le niveau et les sous-catégories (5A et 5B)
	Les programmes de CITE 5 ont un contenu éducatif plus avancé que ceux proposés aux niveaux 3 et 4.	L'accès à ces programmes nécessite normalement l'obtention du niveau 3A ou 3B de la CITE ou une qualification similaire au niveau 4A de la CITE.

5A	Les programmes 5A de la CITE reposent en grande partie sur des bases théoriques et visent à fournir des qualifications suffisantes pour accéder à des programmes de recherche avancés et à des professions exigeant des compétences élevées.	1. ont une durée théorique cumulée minimale (au niveau supérieur) de trois ans; 2. exigent généralement que la faculté possède des références avancées en matière de recherche; 3. peuvent impliquer l'achèvement d'un projet de recherche ou d'une thèse; 4. fournissent le niveau de formation requis pour accéder à une profession ayant des exigences élevées en matière de compétences ou un programme de recherche avancée.
5B	Les programmes de CITE 5B sont généralement plus pratiques/techniques / professionnels que les programmes CITE 5A.	1. sont plus axés sur la pratique et spécifiques sur le plan professionnel que les programmes du niveau de CITE 5A et ne préparent pas les étudiants à un accès direct à des programmes de recherche avancés; 2. ont une durée minimale de deux ans; 3. le contenu du programme est généralement conçu pour préparer les étudiants à accéder à une profession spécifique.
6 SECONDE ÉTAPE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CONDUISANT A UN TITRE DE CHERCHEUR HAUTEMENT QUALIFIÉ)		
	Ce niveau est réservé aux programmes du supérieur qui conduisent à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié. Les programmes sont consacrés à des études approfondies et à la recherche originale.	1. requiert la présentation d'une thèse ou d'une dissertation de qualité publiable qui est le produit de la recherche originale et représente une contribution significative à la connaissance; 2. n'est pas uniquement basé sur des cours; 3. prépare les participants à des postes de professeurs dans des institutions offrant des programmes de CITE 5A, ainsi que des postes de recherche dans le gouvernement et le secteur industriel.

ANNEXE DEUX

Définitions des termes

Langues africaines

Langues indigènes parlées par une population africaine. Langue provenant de l'Afrique et ayant sa propre culture.

Taux de déperdition

La déperdition est définie comme la situation d'une personne qui a travaillé dans un établissement scolaire (ou un district) l'année précédente et qui ne travaille plus dans le même établissement scolaire (ou le même district) l'année suivante. La déperdition au niveau de l'école mesure le nombre d'enseignants qui ont quitté un établissement scolaire, y compris ceux qui ont été transférés dans d'autres établissements scolaires au sein d'un district.

Existence d'une politique linguistique africaine

Existence de textes législatifs ou politiques stipulant la manière dont les langues sont utilisées, quelles langues sont officielles. La politique linguistique peut également être utilisée pour développer la langue maternelle ou soutenir l'existence de langues menacées.

Taux d'achèvement brut

Tous les diplômés des programmes de CITE 5A (licence) exprimés en pourcentage de la population de la tranche d'âge à laquelle ces derniers terminent théoriquement le programme de licence le plus commun dans le pays en question.

Produit Intérieur Brut

Le produit intérieur brut est la mesure globale de la production égale à la somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les unités institutionnelles engagées dans la production, résidant à l'intérieur du territoire national (plus les taxes et moins les subventions, sur les produits non inclus dans la valeur de leur production). La somme des utilisations finales des biens et des services (toutes les utilisations, exceptée la consommation intermédiaire) mesurées aux prix des acheteurs, moins la valeur des importations de biens et de services, ou la somme des revenus primaires distribués par les unités productrices résidentes.

Enseignement supérieur et du troisième cycle

Programmes à contenu éducatif plus avancé que celui proposé aux niveaux 3 et 4 de la CITE. La première étape de l'enseignement supérieur, niveau de CITE 5, couvre le niveau 5A, composé de programmes largement théoriques destinés à fournir des qualifications suffisantes pour accéder à des programmes et professions de chercheurs hautement qualifiés exigeant des compétences élevées; et le niveau 5B, où les programmes sont généralement plus pratiques, techniques et/ou professionnels. La deuxième étape de l'enseignement supérieur, niveau 6 de la CITE, comprend des programmes consacrés à des études approfondies et à des recherches originales, et conduisant à l'obtention d'un diplôme de chercheur hautement qualifié.

Mobilité entrante

Nombre d'étudiants étrangers qui étudient dans un pays donné, exprimé en pourcentage de l'effectif total de l'enseignement supérieur dans ce pays.

Compétences de gestion de la vie quotidienne

Vaste ensemble de compétences psychosociales et interpersonnelles qui peuvent aider les gens à prendre des décisions éclairées, à communiquer efficacement et à développer des capacités d'adaptation et des aptitudes en autogestion pouvant les aider à mener une vie saine et productive. Les compétences de gestion de la vie quotidienne peuvent être orientées vers des actions personnelles, des actions envers les autres, ou des actions visant à modifier le cadre de vie environnant en vue de le rendre plus propice à la santé.

Naissance vivante

C'est l'expulsion complète ou l'extraction d'un produit de conception de sa mère, quelle que soit la durée de la grossesse, qui, après une telle séparation, respire ou montre toute autre preuve de vie - battements du cœur, pulsation du cordon ombilical, ou mouvement précis des muscles volontaires, que le cordon ombilical ait été coupé ou non ou que le placenta soit attaché ou non. Chaque produit d'une telle naissance est considéré comme une naissance vivante.

Mobilité sortante

Nombre d'étudiants d'un pays donné qui étudient à l'étranger exprimé en pourcentage du total des effectifs dans l'enseignement supérieur dans ce pays.

Science et technologie dans l'enseignement supérieur

La science est la recherche de la connaissance profonde et la technologie est l'utilisation de la connaissance scientifique pour créer de nouvelles choses. La science et la technologie dans l'enseignement supérieur cherchent à étudier la manière dont les valeurs sociales, politiques et culturelles affectent la recherche scientifique et l'innovation technologique, et comment celles-ci affectent à leur tour la société, la politique et la culture.

Moral du personnel enseignant

État d'esprit d'une personne ou d'un groupe tel que démontré entre autres par la confiance, la bonne humeur, la discipline et la volonté d'accomplir les tâches qui lui sont assignées.

Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)

Cela fait référence aux interventions délibérées visant à susciter un apprentissage qui rendrait les gens plus productifs (ou tout simplement suffisamment productifs) dans des domaines d'activité économique désignés (Exemple : Secteurs économiques, professions, tâches précises).

L'EFTP aura également d'autres objectifs qui ne sont pas propres à l'EFTP et qui s'appliquent également à d'autres formes d'éducation, par exemple les connaissances, les compétences, les perspectives et les mentalités jugées généralement utiles aux apprenants, et pas seulement dans les zones d'activité économique désignées.

ANNEXE TROIS

Domaines et champs de classification de la R&D utilisés par la communauté internationale (Frascati 2015)

Classification générale	Classification de second niveau
1. Sciences naturelles	Mathématiques ; Informatique et sciences de l'information ; Sciences physiques ; Sciences chimiques ; Sciences de la Terre et sciences connexes de l'environnement; Sciences biologiques ; Autres sciences naturelles.
2. Ingénierie et technologie	Génie civil ; Génie électrique, Génie électronique & génie de l'information ; Génie mécanique ; Génie chimique ; Génie des matériaux ; Ingénierie médicale ; Génie écologique ; Biotechnologie environnementale ; Biotechnologie industrielle ; Nano -technologie ; Autres secteurs de l'ingénierie et de la technologie
3. Sciences médicales et de la santé	Médecine fondamentale ; Médecine clinique ; Sciences de la santé ; Biotechnologie médicale; autres sciences médicales
4. Sciences agricoles et vétérinaires	Agriculture, foresterie et pêche; sciences animales et de la production laitière ; Science vétérinaire ; Biotechnologie agricole; autres sciences agricoles
5. Sciences sociales	Psychologie et sciences cognitives; Économie et administration des affaires ; Éducation ; Sociologie; Droit ; Science politique ; Géographie sociale et économique; Médias et communications ; Autres sciences sociales
6. Sciences humaines et arts	Histoire et archéologique ; Langues et littérature ; Philosophie, éthique et religion ; Arts (arts, histoire des arts, Arts du spectacle, musique); Autres sciences humaines

RÉFÉRENCES

1. Définitions et propriétés des indicateurs utilisés à l'Union africaine pour le suivi du plan d'action au cours de la seconde décennie
2. Document électronique de l'ISU <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/sdg4-metadata-global-thematic-indicators.pdf>
3. Site web de l'ISU <http://uis.unesco.org/>
4. Données libres de la Banque mondiale <https://data.worldbank.org/>
5. Programme des Nations Unies pour le Développement <http://hdr.undp.org/>
6. Données de l'OCDE <https://data.oecd.org/>

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 251 11 5517700 Fax: 251 11 5517844
website: www.au.int

ST22484 – 143/15/24

Première réunion du Groupe consultatif sur la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA) de l'Union africaine (UA)

Rapport de la réunion

Lieu de la réunion: Comité de la recherche scientifique et technique de l'UA

**Date:
20 - 21 mars 2018**



Ushirika wa Maendeleo ya Elimu Barani Afrika
الرابطة لأجل تطوير التربية في إفريقيا
Association for the Development of Education in Africa
Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique
Associação para o Desenvolvimento da Educação em África

INTRODUCTION :

PREMIÈRE JOURNÉE

SESSION D'OUVERTURE:

1. Dr Beatrice Njenga, Chef de la Division de l'éducation au Département des ressources humaines, de la science et de la technologie (HRST) de la Commission de l'Union africaine (CUA), a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a commencé par noter que l'objectif de la réunion du Groupe visait à peaufiner la liste finale des indicateurs sélectionnés pour le suivi de la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique 2016-2025 (CESA 16-25) de l'Union africaine. Le Cadre de suivi et d'évaluation de la CESA et le Manuel des indicateurs dans lequel les indicateurs sont intégrés ont été élaborés par l'Institut panafricain de l'éducation pour le développement (IPED) et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) de l'Union africaine. Elle a remercié l'ADEA pour son soutien continu et pour avoir coparrainé l'événement.

2. L'hôte, Dr Hamdi, président du Comité de la recherche scientifique et technique de l'UA, a également formulé quelques observations notant qu'il est important pour l'Afrique de développer et de collecter ses propres indicateurs. Il a rappelé que les indicateurs actuellement en circulation ne reflètent pas l'expérience africaine, par exemple l'augmentation de 48 % de la recherche scientifique au cours des cinq dernières années. Il a souligné la nécessité d'élaborer également des indicateurs pour la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA).

3. Rachel Ogbe, Responsable de l'éducation de la CEDEAO, a également formulé quelques observations. Elle a indiqué que l'Afrique poursuit un objectif à long terme pour 2063 et que le continent a fait preuve d'un engagement généralisé en ce sens. Elle a remercié l'UA, l'ADEA, l'IPED, l'AOSTI et l'ISU pour le travail accompli à ce jour en matière de suivi de la CESA 16-25.

4. Après que les participants se sont présentés, les travaux techniques ont débuté sérieusement.

5. Travaux techniques

M. Lukman Jaji a expliqué comment nous en sommes arrivés là où nous en sommes. Il a fait remarquer que pour chaque objectif stratégique, nous voulons être en mesure de mesurer les progrès. C'est pour cette raison qu'un ensemble d'indicateurs ont été élaborés. Il a rappelé à l'équipe d'inclure le genre dans toutes ses délibérations et de ventiler par âge comme moyen de travailler à l'inclusion des jeunes. Par la suite, l'équipe a entamé le processus d'examen et d'amélioration des indicateurs. Ce travail a pris toute la première journée et la plus grande partie de la deuxième journée.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'examen, plusieurs décisions ont été prises :

i.	Rédiger et achever le plan de travail des Groupes consultatifs d'ici à fin mai 2018
ii.	S'entendre sur la façon de piloter les indicateurs qui ont besoin de l'être d'ici à décembre 2018
iii.	Transmettre les indicateurs et le Manuel des indicateurs aux États membres et aux CER d'ici à fin mai 2018
iv.	Mener un exercice de cartographie des organismes et initiatives d'évaluation de l'apprentissage existants sur le continent d'ici à décembre 2018
v.	Produire un rapport de référence sur l'éducation en Afrique d'ici à décembre 2018

6. SÉANCE DE CLÔTURE

La liste finale des indicateurs et le Cadre de S&E de la CESA ont été présentés et adoptés tels qu'amendés.

Les organisateurs, la CUA et l'ADEA ont remercié les participants pour leur engagement et leurs contributions aux débats et aux conclusions.

ANNEXE A
INDICATEURS DE LA CESA 2016 - 2025

Objectif stratégique		Indicateurs acceptés
OS1	Revitaliser la profession enseignante afin d'assurer la qualité et la pertinence à tous les niveaux de l'enseignement	1.1. Pourcentage d'enseignants qualifiés pour enseigner selon les normes nationales;
		1.2. Pourcentage d'enseignants qualifiés en sciences ou en technologie ou en ingénierie ou en mathématiques par sexe
		1.3. Existence d'une politique opérationnelle de perfectionnement des enseignants
		1.4. Pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation en cours d'emploi
OS2	Construire, réhabiliter, préserver les infrastructures éducatives et élaborer des politiques qui garantissent un environnement d'apprentissage permanent, sain et propice dans tous les sous-secteurs et pour tous, afin d'élargir l'accès à une éducation de qualité	2.1. Proportion d'écoles ayant accès à;
		2.1.i. l'eau potable de base
		2.1.ii. des installations sanitaires de base distinctes pour les hommes et pour les femmes
		2.1.iii. des installations de base pour le lavage des mains
		2.2. Proportion d'écoles disposant
		2.2.i. d'infrastructures adaptées
		2.2.ii. du matériel pour les étudiants handicapés
		2.3. Existence d'une politique opérationnelle de perfectionnement des enseignants
OS3	Exploiter la capacité des TIC pour améliorer l'accès, la qualité et la gestion des systèmes d'éducation et de formation	3.1 Proportion d'écoles ayant accès à;
		3.1.i. l'électricité
		3.1.ii. l'Internet à des fins pédagogiques
		3.1.iii. des ordinateurs à des fins pédagogiques
OS4	Assurer l'acquisition des connaissances et des compétences requises ainsi que l'amélioration des taux d'achèvement à tous les niveaux et dans tous les groupes grâce à des processus d'harmonisation sur tous les plans pour l'intégration nationale et régionale	4.1. Taux brut d'admission par rapport à la dernière année du primaire, du premier cycle du secondaire et du second cycle du secondaire
		4.2. Existence d'un Cadre national des certifications
		4.3. Adhésion au Réseau africain d'évaluation des apprentissages
		4.4. Répartition en pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'études
		4.4.a. Mathématiques
		4.4.b. Sciences
		4.4.c. Sciences sociales
		4.4.d. Droit
		4.4.e. Comptabilité
		4.5. Proportion d'enfants et de jeunes par sexe
		4.5.a.i. en 3e année, atteignant au moins un niveau minimal de compétence en lecture
		4.5.a.ii. en 3e année, atteignant au moins un niveau minimal de compétence en mathématiques
		4.5.a.iii. en 3e année, atteignant au moins un niveau minimal de compétence en sciences
		4.5.b.i. à la fin de l'enseignement primaire, atteignant au moins un niveau minimal de compétence en lecture
		4.5.b.ii. à la fin de l'enseignement primaire, atteignant au moins un niveau minimal de compétence en mathématiques
		4.5.b.iii. à la fin de l'enseignement primaire, atteignant au moins un niveau minimal de compétence en sciences
		4.5.c.i. à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire atteignant au moins un niveau minimum de compétence en lecture
		4.5.b.ii. à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire atteignant au moins un niveau minimal de compétence en mathématiques
		4.5.b.iii. à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire atteignant au moins un niveau minimal de compétence en sciences
		4.6. Proportion de la population d'un groupe d'âge donné atteignant au moins un niveau fixe de compétence fonctionnelle par sexe
		4.6.a. alphabétisation
		4.6.b. compétences en calcul
OS5	Accélérer les processus conduisant à la parité et à l'équité entre les hommes	5.1. Indice de parité entre les filles et les garçons pour le taux brut de scolarisation

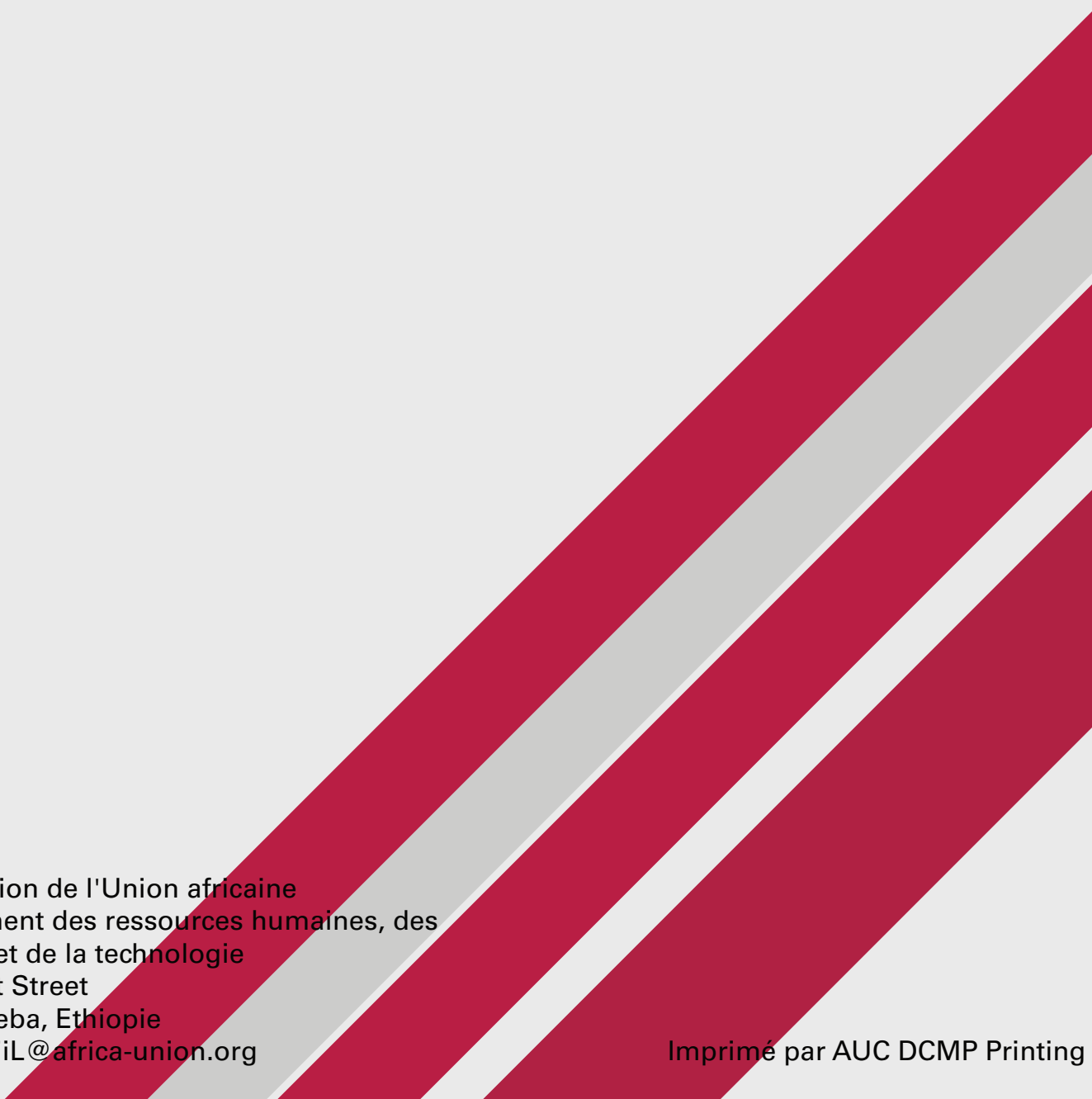
	et les femmes	5.2. Pourcentage de femmes enseignantes
		5.3. Pourcentage de femmes chefs d'établissement
		5.4 Taux d'abandon scolaire des filles par motif d'abandon scolaire
		5.5 Pourcentage de filles inscrites dans les STEM
OS6	Lancer des programmes d'alphabétisation complets et efficaces à travers le continent pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme	6.1. Taux d'alphabétisation des jeunes
		6.1.a. Taux d'alphabétisation des jeunes femmes
		6.2. Taux d'alphabétisation des adultes
		6.2.a. Taux d'alphabétisation des femmes adultes
		6.3. Participants aux programmes d'alphabétisation en pourcentage de la population analphabète entre 2008 et 2013
		6.3.a. Taux de participation des femmes aux programmes d'alphabétisation en pourcentage de la population analphabète entre 2008 et 2013
OS7	Renforcer les programmes de sciences et de mathématiques dans la formation des jeunes et diffuser les connaissances scientifiques et la culture scientifique dans la société	7.1. Pourcentage d'enseignants qualifiés pour enseigner les sciences ou les mathématiques selon les normes nationales
		7.1.a. Pourcentage d'enseignantes qualifiées pour enseigner les sciences ou les mathématiques selon les normes nationales
OS8	Élargir les possibilités d'EFTP aux niveaux secondaire et supérieur et renforcer les liens entre le monde du travail et les systèmes d'éducation et de formation	8.1. Pourcentage du total des effectifs de l'enseignement secondaire et supérieur, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels
		8.1.a. Pourcentage du total des effectifs féminins dans l'enseignement secondaire et supérieur, l'enseignement et la formation techniques et professionnels
		8.2. Pourcentage de diplômés de l'EFTP
		8.2.a. Pourcentage de femmes diplômées de l'EFTP
		8.3. Taux de participation des diplômés de l'EFTP au marché du travail
		8.3.a Taux de participation des femmes diplômées de l'EFTP à la force active
		8.4. Pourcentage d'étudiants qui satisfont aux exigences nationales pour les programmes d'enseignement secondaire ou supérieur et qui s'inscrivent à l'EFTP
		8.5. État des politiques nationales d'EFTP et des structures de gouvernance
		8.6. Pourcentage de diplômés de l'EFTP ayant participé à des programmes d'apprentissage
OS9	Revitaliser et développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour relever les défis continentaux et promouvoir la compétitivité mondiale	9.1. Nombre de doctorats obtenus par domaine d'études
		9.2. Dépenses en recherche et développement en pourcentage du PIB
		9.3. Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur pour 100 000 habitants
		9.4. Ratio de mobilité entrante
		9.5. Ratio de mobilité sortante
		9.6 Qualité des diplômés et leur employabilité dans l'économie mondiale
		9.7. Environnement propice à la recherche et à l'innovation par la mise à disposition d'infrastructures et de ressources adéquates
		9.8 Proportion d'apprenants inscrits en
		9.8.a. Enseignement à distance
		9.8.b. Apprentissage ouvert
		9.8.c. Programmes d'apprentissage en ligne
OS10	Promouvoir l'éducation à la paix ainsi que la prévention et la résolution des conflits à tous les niveaux de l'éducation et pour tous les groupes d'âge	10.1 Existence de stratégies nationales visant à assurer la poursuite de l'éducation pendant les situations humanitaires, les situations d'urgence telles que les conflits armés et à soutenir la remise en place d'établissements d'enseignement
		10.2. Existence des politiques éducatives nationales en matière de soutien psychosocial, de réduction des risques de catastrophe et d'autres systèmes/mécanismes pour protéger l'éducation contre les attaques et soutien à la réhabilitation des infrastructures scolaires
		10.3 Mesure dans laquelle sont intégrés les volets suivants;
		10.3.a.i. l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les politiques éducatives nationales
		10.3.a.ii. l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les programmes d'études
		10.3.a.iii. l'éducation à la citoyenneté mondiale dans la formation des enseignants

		10.3.a.iv. l'éducation à la citoyenneté mondiale dans l'évaluation des élèves
		10.3.b.i. l'éducation à la paix, à l'autonomie fonctionnelle, aux médias et à la maîtrise de l'information dans les politiques éducatives nationales
		10.3.b.ii. l'éducation à la paix, aux compétences nécessaires dans la vie courante, aux médias et à la maîtrise de l'information dans les programmes d'études
		10.3.b.iii. l'éducation à la paix, aux aptitudes à la vie quotidienne, aux médias et à l'information dans la formation des enseignants
		10.3.b.iv. l'éducation à la paix, aux compétences nécessaires dans la vie courante, aux médias et à l'information dans l'évaluation des élèves
		10.3.c.i. l'éducation au service du développement durable, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits de l'homme dans les politiques éducatives nationales
		10.3.c.ii. l'éducation au service du développement durable, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires
		10.3.c.iii. l'éducation au service du développement durable, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits de l'homme dans la formation des enseignants
		10.3.c.iv. l'éducation au service du développement durable, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits de l'homme dans l'évaluation des élèves
OS11	Améliorer la gestion du système éducatif et renforcer les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données	11.1 Fonds alloués au SIGE
		11.1.i. sont utilisés spécifiquement pour les activités du SIGE
		11.1.ii. la capacité d'absorption est optimale
		11.2 Votre gouvernement produit un rapport annuel sur le recensement scolaire: Dernière année disponible
		11.3 Taux de retour du recensement scolaire
		11.4 Votre gouvernement procède à l'évaluation du SIGE: Dernière année effectuée
		11.5. Le plan sectoriel de l'éducation comprend un chapitre sur le SIGE
		11.6. Délai de production des données du SIGE (respect des délais)
OS12	Mettre en place une coalition d'acteurs pour faciliter et soutenir les activités résultant de la mise en œuvre de la CESA 16-25.	12.1 Existence d'une politique du Comité de gestion de l'école
		12.2 Existence d'un cluster national de l'éducation
		12.3 Votre gouvernement apporte-t-il un soutien financier ou politique au cluster de mise en œuvre de la CESA sur la planification de l'éducation
		12.4. Preuve de communication et de plaidoyer pour les objectifs de la CESA au niveau national
Indicateurs supplémentaires		
2063	Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique communes	A.1 Existence d'une politique linguistique africaine
		A.2 Pourcentage d'élèves que l'on enseigne en utilisant une langue africaine comme moyen d'enseignement
		A.3 Pourcentage d'apprenants qui apprennent une langue africaine comme matière
		A.5 Activités culturelles nationales dans les établissements d'enseignement
Indicateurs financiers		F.1 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales par niveau d'enseignement
		F.2 Dépenses publiques courantes pour l'éducation en pourcentage du total des dépenses d'éducation par niveau
		F.3 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB

CADRE LOGIQUE DE LA CESA 2016-2025

Objectif stratégique 5	Accélérer les processus conduisant à la parité et à l'équité entre les hommes et les femmes	5.1. Indice de parité entre les hommes et les femmes pour le taux brut de scolarisation				SIGE - Ministère en charge de l'éducation				
		5.2. Pourcentage de femmes enseignantes				SIGE - Ministère en charge de l'éducation				
		5.3. Pourcentage de femmes chefs d'établissement				SIGE - Ministère en charge de l'éducation				
		5.4 Taux d'abandon scolaire des filles par motif d'abandon scolaire				SIGE - Ministère en charge de l'éducation				
		5.5 Pourcentage de filles inscrites dans les STEM				SIGE - Ministère en charge de l'éducation				
Objectif stratégique 6	Lancer des programmes d'alphabétisation complets et efficaces à travers le continent pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme	6.1. Taux d'alphabétisation des jeunes				BNS				
		6.1.a. Taux d'alphabétisation des jeunes femmes				BNS				
		6.2. Taux d'alphabétisation des adultes				BNS				
		6.2.a. Taux d'alphabétisation des femmes adultes				BNS				
		6.3. Participants aux programmes d'alphabétisation en pourcentage de la population analphabète entre 2008 et 2013				SIGE - Ministère en charge de l'éducation				
Objectif stratégique 7	Renforcer les programmes de sciences et de mathématiques dans la formation des jeunes et diffuser les connaissances scientifiques et la culture scientifique dans la société	6.3.a. Taux de participation des femmes aux programmes d'alphabétisation en pourcentage de la population analphabète entre 2008 et 2013				SIGE - Ministère en charge de l'éducation				
		7.1. Pourcentage d'enseignants qualifiés pour enseigner les sciences ou les mathématiques selon les normes nationales				SIGE - Ministère en charge de l'éducation/Commission des services aux enseignants				
		7.1.a. Pourcentage d'enseignantes qualifiées pour enseigner les sciences ou les mathématiques selon les normes nationales				SIGE - Ministère en charge de l'éducation/Commission des services aux enseignants				
		8.1. Pourcentage du total des effectifs de l'enseignement secondaire et supérieur, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		8.1.a. Pourcentage du total des effectifs féminins dans l'enseignement secondaire et supérieur, l'enseignement et la formation techniques et professionnels				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
Objectif stratégique 8	Élargir les possibilités d'EFTP aux niveaux secondaire et supérieur et renforcer les liens entre le monde du travail et les systèmes d'éducation et de formation	8.2. Pourcentage de diplômés de l'EFTP				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		8.2.a. Pourcentage de femmes diplômées de l'EFTP				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		8.3. Taux de participation des diplômés de l'EFTP au marché du travail				Enquête auprès des ménages ou enquête sur la population active				
		8.3.a Taux de participation des femmes diplômées de l'EFTP à la population force active				Enquête auprès des ménages ou enquête sur la population active				
		8.4. Pourcentage d'étudiants qui satisfont aux exigences nationales pour les programmes d'enseignement secondaire ou supérieur				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
Objectif stratégique 9	Revaloriser et développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour relever les défis continentaux et promouvoir la compétitivité mondiale	8.5. État des politiques nationales d'EFTP et des structures de gouvernance				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		8.6. Pourcentage de diplômés de l'EFTP ayant participé à des programmes d'apprentissage				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		9.1. Nombre de doctorats obtenus par domaine d'études				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		9.2. Dépenses en recherche et développement en pourcentage du PIB				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		9.3. Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur pour 100 000 habitants				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
Objectif stratégique 10	Promouvoir l'éducation pour la paix ainsi que la prévention et la résolution des conflits à tous les niveaux de l'éducation et pour tous les groupes d'âge	9.4. Ratio de mobilité entrante				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		9.5. Ratio de mobilité sortante				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		9.6. Qualité des diplômés et leur employabilité dans l'économie mondiale				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		9.7. Environnement propice à la recherche et à l'innovation par la mise à disposition d'infrastructures et de ressources adéquates				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		9.8 Proportion d'apprenants inscrits en				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
Objectif stratégique 11	Améliorer la gestion du système éducatif et renforcer les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données	9.8.a. Enseignement à distance				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		9.8.b. Apprentissage ouvert				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		9.8.c. Programmes d'apprentissage en ligne				SIGES - Ministère en charge de l'éducation				
		10.1 Existence de stratégies nationales visant à assurer la poursuite de l'éducation pendant les situations humanitaires, les situations de crise et les situations de conflit				Unité des politiques - Ministère en charge de l'éducation				
		10.2 Existence des politiques éducatives nationales en matière de soutien psychosocial, de réduction des risques de catastrophe et d'autres systèmes/mécanismes pour protéger l'éducation contre les attaques et soutenir la réhabilitation des infrastructures scolaires				Unité des politiques - Ministère en charge de l'éducation				
Objectif stratégique 12	Mettre en place une coalition d'acteurs pour faciliter et soutenir les activités résultant de la mise en œuvre de la CESA 16-25.	10.3 Mesure dans laquelle sont intégrés les volets suivants:				Unité des politiques - Ministère en charge de l'éducation				
		10.3.a.i. l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les politiques éducatives nationales				Unité des politiques - Ministère en charge de l'éducation				
		10.3.a.ii. l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les programmes d'études				Unité des politiques - Ministère en charge de l'éducation				
		10.3.a.iii. l'éducation à la citoyenneté mondiale dans la formation des enseignants				Unité des politiques - Ministère en charge de l'éducation				
		10.3.a.iv. l'éducation à la citoyenneté mondiale dans l'évaluation des élèves				Unité des politiques - Ministère en charge de l'éducation				

		12.3 Votre gouvernement assiste-t-il aux réunions du cluster de mise en œuvre de la CESA sur la planification de l'éducation: Dernière année effectuée				Unité des politiques - Ministère en charge de l'éducation			
		12.4 Votre gouvernement apporte-t-il un soutien financier ou politique au cluster de mise en œuvre de la CESA sur la planification de l'éducation				Unité des politiques - Ministère en charge de l'éducation			
Indicateurs supplémentaires									
Agenda 2063 Aspiration 7:	Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique	A.1 Existence d'une politique linguistique africaine				Non Ma.			
		A.2 Pourcentage d'élèves que l'on enseigne en utilisant une langue africaine comme moyen d'enseignement				Vous devrez attendre l'année prochaine puisque votre année se termine en novembre.			
		A.3 Pourcentage d'apprenants qui apprennent une langue africaine comme matière				d'ici à là, les processus d'admission seraient achevés.			
Indicateurs financiers		F.1 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales par niveau d'enseignement				Ministère des Finances			
		F.2 Dépenses publiques courantes pour l'éducation en pourcentage du total des dépenses d'éducation par niveau				Ministère des Finances			
		F.3 Dépenses publiques d'éducation par apprenant				Ministère des Finances			



Commission de l'Union africaine
Département des ressources humaines, des
sciences et de la technologie
Roosevelt Street
Addis Abeba, Ethiopie
Email: JajiL@africa-union.org

Imprimé par AUC DCMP Printing